

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉPONSES À LA DEMANDE
DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DU TROISIÈME GROUPE
DE L'OPPOSITION

VOLET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

TABLE DES MATIÈRES

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU TROISIÈME GROUPE DE L'OPPOSITION VOLET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (VOLET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR)

1. Indiquer la somme dépensée en 2018-2019 (et les prévisions pour 2019-2020) par votre ministère et ses organismes pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).
2. Fournir copie de la partie accessible au public de tous les mémoires soumis par le ministre de l'Enseignement supérieur au Conseil des ministres, et ce, depuis le 23 avril 2014.
3. Pour tous les programmes du ministère, donner le détail des crédits existant en 2018-2019 qui n'ont pas été reconduits en 2019-2020, en incluant les programmes qui ont été abolis.
4. Liste des compressions budgétaires supplémentaires demandées au réseau universitaire pour l'année 2018-2019, par université.
5. Liste des formations, conférences, ateliers ou journées d'activités auxquels ont participé les employés du ministère pour 2018-2019. Indiquer le lieu, le coût, le nombre de participants et le nom de la personne ou de l'entreprise qui a offert l'activité.
6. Liste des consultations menées par le ministère et ses organismes auprès des communautés autochtones en 2018-2019 et, pour chacune, préciser:
 - a. son objet;
 - b. le moyen utilisé;
 - c. les dates des rencontres;
 - d. les communautés et les personnes consultées;
 - e. les résultats obtenus;
 - f. les montants afférents.
7. Ventilation du budget total (revenus et dépenses) de chaque collège en 2018-2019, incluant la subvention versée à chacun par le ministère.
8. Nombre total d'enseignants au niveau collégial pour les années, 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019. Pour ces mêmes années, fournir le nombre d'embauches et de départs à la retraite.
9. Ventilation des sommes accordées par les CCTT en 2018-2019, de même que les nouvelles mesures envisagées en vue de l'ouverture de nouveaux CCTT ainsi que l'échéancier de réalisation.

37. Pour chaque faculté de médecine, depuis 2000, indiquer :
- le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence en médecine de famille;
 - le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence dans une spécialité;
 - le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence au Québec;
 - le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence hors Québec.
38. Pour chaque faculté de médecine, indiquer :
- le nombre de médecins ayant terminé leur résidence et qui restent au Québec afin de pratiquer la médecine, et ce, par année depuis 1997;
 - le nombre de médecins ayant terminé leur résidence en médecine de famille et qui restent au Québec afin de pratiquer la médecine, et ce, par année depuis 1997;
 - le nombre de médecins ayant terminé leur résidence dans une spécialité et qui restent au Québec afin de pratiquer la médecine, et ce, par année depuis 1997;
 - le nombre d'étudiants qui viennent compléter un fellow dans les facultés de médecine québécoises par faculté, et ce, par année depuis 2000;
 - le nombre de médecins formés à l'étranger ayant fait une demande pour refaire leur résidence au Québec afin d'y pratiquer, et ce, par année depuis 2000;
 - le nombre de demandes de médecins formés à l'étranger acceptées, et ce, par année depuis 2000;
 - le nombre de postes de résidents vacants/non comblés, et ce, par année depuis 2000.
39. Le montant investi pour la formation d'un étudiant québécois en médecine.
40. Le montant investi pour la formation d'un étudiant étranger en médecine.
41. Le montant investi pour la formation des IPS en 2018-2019 ainsi que les prévisions pour 2019-2020.
42. Le montant investi en bourses pour les IPS en 2018-2019 ainsi que les prévisions pour 2019-2020.
43. Ventilation des montants pour la formation des infirmières praticiennes spécialisées depuis 2008-2009. Fournir les prévisions pour 2019-2020.
44. Nombre d'infirmières praticiennes spécialisées qui gradueront en 2019-2020.
45. Nombre d'infirmières praticiennes spécialisées qui ont entamé le programme depuis 2013-2014. Fournir les prévisions pour 2019-2020.
46. État de situation quant à la réalisation de la promesse du Parti libéral en 2014 de former 2000 IPS en 10 ans.
47. État de situation concernant les difficultés rencontrées par les médecins étrangers pour faire reconnaître leurs diplômes et compléter leur résidence au Québec.

48. Nombre et dates des rencontres tenues depuis le 1^{er} mars 2017 entre le ou la ministre et les facultés de médecine concernant les médecins étrangers. Inclure, le cas échéant, les ordres du jour, la liste des participants, les procès-verbaux et les sommes engagées pour chacune des rencontres.
49. Bilan du suivi du rapport du Chantier sur une loi-cadre des universités rendu public en septembre 2013. Faire état des travaux en cours.
50. Bilan du suivi du rapport du Chantier sur un conseil national des universités. Faire état des travaux en cours.
51. Faire état des travaux en cours pour donner suite au rapport sur le financement des universités.
52. Ventilation pour 2018-2019 et les projections pour 2019-2020, par université, des revenus supplémentaires obtenus conséquemment à la hausse des droits de scolarité pour les étudiants français.
53. Copie des documents, avis, notes, analyses et résumés des rencontres ou des échanges tenus avec les représentants des institutions universitaires concernant la hausse des droits de scolarité pour les étudiants français.
54. Évolution de l'augmentation des coûts de système depuis les 10 dernières années, pour l'ensemble des réseaux universitaire et collégial.
55. Copie des documents, avis, notes, analyses, rapports, études et résumés des rencontres ou des échanges tenus concernant l'évolution des coûts de système dans le réseau universitaire et collégial.
56. Liste des mécanismes de contrôle mis en place par le ministère afin de déceler les situations non conformes suite à la publication du rapport du vérificateur général en février 2015 qui relevait que l'UQAM avait violé la loi 100 sur le retour à l'équilibre budgétaire en versant illégalement des « sommes forfaitaires ».
57. Liste des organismes rencontrés pour la préparation du plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur, en incluant, le cas échéant, les ordres du jour, la liste des participants, les procès-verbaux et les sommes engagées pour chacune des rencontres.
58. Concernant le plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Accroître la formation et le financement de projets d'optimisation » pour 2018-2019. Inclure la liste précise des organismes, des programmes, des institutions d'enseignement ou des ministères qui ont bénéficié des sommes allouées. Inclure aussi les sommes prévues pour 2019-2020.
59. Concernant le plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Soutenir l'insertion professionnelle et l'adéquation formation-emploi » pour 2018-2019. Inclure la liste précise des organismes, des programmes, des institutions d'enseignement ou des ministères qui ont bénéficié des sommes allouées. Inclure aussi les sommes prévues pour 2019-2020.

60. Concernant le plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Favoriser la mobilité des étudiants québécois » pour 2018-2019. Inclure la liste précise des organismes, des programmes, des institutions d'enseignement ou des ministères qui ont bénéficié des sommes allouées. Inclure aussi les sommes prévues pour 2019-2020.
61. Concernant le plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Appuyer davantage les centres collégiaux de transfert de technologie » pour 2018-2019. Inclure la liste précise des organismes, des programmes, des institutions d'enseignement ou des ministères qui ont bénéficié des sommes allouées. Inclure aussi les sommes prévues pour 2019-2020.
62. Concernant le plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Soutenir l'atteinte de l'excellence en enseignement supérieur dans les collèges et les universités » pour 2018-2019. Inclure la liste précise des organismes, des programmes, des institutions d'enseignement ou des ministères qui ont bénéficié des sommes allouées. Inclure aussi les sommes prévues pour 2019-2020.
63. Lors d'une entrevue éditoriale au quotidien Le Devoir le 24 août 2017, la ministre responsable de l'Enseignement supérieur a indiqué qu'elle comptait présenter, au cours de l'automne 2017, un projet de loi pour encadrer les salaires et les avantages sociaux des cadres supérieurs d'université. Indiquer l'état d'avancement du projet, et inclure tout document, note ou rapport sur le sujet.
64. Le 23 mars 2017, la ministre responsable de l'Enseignement supérieur indiquait à l'Assemblée nationale qu'elle souhaitait « dans les prochaines semaines [...], revoir la formule de financement » dans les cégeps du Québec. Indiquer l'état d'avancement du projet; inclure tout document, note ou rapport sur le sujet, et indiquer le nombre de rencontres ayant eu lieu et les personnes présentes.
65. Indiquer l'état d'avancement de la réforme des Tests de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFEE) pour les futurs enseignants. Inclure tout document, note ou rapport sur le sujet, et indiquer le nombre de rencontres ayant eu lieu et les personnes présentes.
66. Le 23 mars 2017, M. Claude Corbo a présenté son rapport sur la création du Conseil des universités du Québec, à la suite des consultations qu'il a menées auprès des nombreux partenaires du milieu universitaire québécois. La même journée, la ministre responsable de l'Enseignement supérieur indiquait qu'elle souhaitait « passer rapidement à l'action à la lumière des recommandations formulées et de ce qui fait consensus, comme [elle s'y était] engagée ». Indiquer l'état d'avancement du projet, et inclure tout document, note ou rapport sur le sujet.
67. Le 23 mars 2017, Rachel Aubé, Guy Demers et Louis Lefebvre ont présenté leur rapport sur la création du Conseil des collèges, à la suite des consultations qu'ils ont menées auprès des nombreux partenaires du milieu collégial du Québec. La même journée, la ministre responsable de l'Enseignement supérieur indiquait qu'elle souhaitait « passer rapidement à l'action à la lumière des recommandations formulées et de ce qui fait consensus, comme [elle s'y était] engagée ». Indiquer l'état d'avancement du projet, et inclure tout document, note ou rapport sur le sujet.
68. Copie des décisions prises par le ministre en vertu de la règle budgétaire « Encadrement de la rémunération globale et conditions de travail des membres du personnel de direction supérieure » et ce, par année depuis le 23 avril 2014, Nombres de demandes acceptées et nombres de demandes refusées.

69. Indiquer les sommes dépensées dans le cadre de la prévention et de la lutte contre la radicalisation en 2018-2019, en particulier depuis le dévoilement du plan de lutte contre la radicalisation en juin 2015, au sein du réseau d'enseignement postsecondaire depuis 2014-2015. Ventiler les sommes par établissement d'enseignement.
70. Liste des demandes déposées par les établissements d'enseignement supérieur dans le cadre du Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires. Inclure les projets acceptés et les sommes dépensées en 2018-2019 et celles prévues pour 2019-2020.
71. Fournir la liste des sommes engagées et des actions réalisées depuis les événements survenus aux résidences de l'Université Laval en septembre 2016. Fournir également la ventilation détaillée de l'utilisation des 23 millions de dollars annoncés par la ministre responsable de l'Enseignement supérieur en août 2017 pour contrer les violences sexuelles au cégep et à l'université.
72. Pour les 5 prochaines années, ventiler par université les sommes qui seront versées par le gouvernement du Québec pour des projets d'infrastructures prévus au plan budgétaire 2019-2020 et au Plan québécois des infrastructures 2018-2028.
73. Pour les 5 prochaines années, ventiler par cégep les sommes qui seront versées par le gouvernement du Québec pour des projets d'infrastructures prévus au plan budgétaire 2019-2020 et au Plan québécois des infrastructures 2018-2028.

Aide financière aux études

74. Tableau de l'aide financière allouée aux étudiants, en indiquant le temps de traitement, le nombre de bénéficiaires (selon l'ordre d'enseignement), le volume d'aide accordée (prêt, bourses consécutives aux prêts et autres bourses), les moyennes, de même que les dépenses engagées pour ce programme (bourses consécutives aux prêts, intérêts et remboursements, autres bourses) à partir de l'année financière 2014-2015. Fournir les estimations pour 2019-2020.
75. Copie de tous les échanges intervenus entre le ministère et le gouvernement fédéral concernant le Programme canadien de prêts aux étudiants et le Programme canadien de bourses aux étudiants, pour l'année 2018-2019.
76. Ventilation de l'utilisation des sommes provenant des montants compensatoires pour le Programme canadien de prêts aux étudiants et pour le Programme canadien de bourses aux étudiants, et ce, depuis 2014-2015.
77. Nombre de demandes acheminées au comité de dérogation en 2018-2019, en précisant la nature de ces demandes (raisons invoquées), combien ont fait l'objet d'une recommandation positive de la part du comité et combien ont été approuvées par le ministre. Préciser le montant de l'aide accordée.
78. Tableau de l'aide financière allouée aux élèves en formation professionnelle au niveau secondaire pour 2018-2019, en indiquant le nombre de bénéficiaires et le volume d'aide accordée.

79. Depuis 2009-2010, par année financière, fournir un tableau du nombre d'étudiants, par ordre d'enseignement et par catégorie d'établissement, s'il y a lieu, qui ont réclamé, au cours d'un trimestre, des droits de scolarité excédant le plafond maximal instauré.
80. Selon l'ordre d'enseignement, faire état des montants des prêts échus et du taux d'intérêt de prise en charge par le gouvernement en 2018-2019.
81. Nombre d'étudiants qui ont déclaré faillite depuis 2014-2015, par année financière, et qui sont dans l'impossibilité de rembourser leur prêt étudiant, par ordre d'enseignement et par catégorie d'établissement.
82. Tableau du nombre d'étudiants, par ordre d'enseignement, qui ont atteint le niveau d'endettement maximum prévu par la loi depuis 2014-2015, par année financière.
83. Tableau de la ventilation de l'aide financière reçue, par ordre d'enseignement, pour chacun des étudiants qui a atteint le seuil maximum d'endettement depuis 2009-2010, par année financière.
84. Ventilation des montants compensatoires reçus du gouvernement fédéral en vertu du droit de retrait du Programme canadien de prêts aux étudiants ou du Programme canadien de bourses aux étudiants, depuis 2014-2015, par année financière.
85. Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant de l'Aide financière aux études depuis 2000, ventilé par le type d'aide reçue (prêts, bourses, prêts et bourses).
86. Fournir la liste complète et détaillée des aides financières attribuées en 2018-2019 par le ministère et ses organismes, via le Fonds vert, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020. Fournir une ventilation par projet et indiquer pour chacun:
 - a. le nom du bénéficiaire de l'aide financière accordée;
 - b. la description du projet;
 - c. la date de versement de l'aide financière accordée;
 - d. le montant de l'aide financière accordée (préciser le volet du programme);
 - e. les montants qui composent cette aide financière et leur origine (exemple : XX\$ provenant des crédits affectés au programme par le ministère, YY\$ provenant des crédits du Fonds vert, ZZ\$ provenant des crédits d'un autre fonds spécial);
 - f. la réduction attendue des émissions de GES par l'aide financière accordée et/ou autres cobénéfices.
87. Tout document, étude, analyse, rapport faisant état des coûts, revenus et/ou impacts découlant de la dérèglementation des frais de scolarité pour les étudiants internationaux.
88. Sommes investies et bilans des campagnes de prévention ou de sensibilisation à la santé mentale pour les étudiants du cégep et de l'université et prévision des dépenses pour 2019-2020.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Indiquer la somme dépensée en 2018-2019 (et les prévisions pour 2019-2020) par votre ministère et ses organismes pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).

REPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 3 des questions particulières de l'Opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Fournir copie de la partie accessible au public de tous les mémoires soumis par le ministre de l'Enseignement supérieur au Conseil des ministres, et ce, depuis le 23 avril 2014.

RÉPONSE

La partie accessible des mémoires au Conseil des ministres visés par la question est fournie en annexe.

DE : Madame Hélène David
La ministre responsable de l'Enseignement supérieur

Le 27 juillet 2018

OBJET : Demande d'autorisation de la mise à l'étude du projet « Réaménagement du campus de Gatineau pour céder le pavillon Lucien-Brault à la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais », de l'Université du Québec en Outaouais.

PARTIE ACCESSIBLE AU PUBLIC

1- Exposé de la situation

1.1- Contexte de la demande

L'Université du Québec en Outaouais (UQO) regroupe environ 5 200 étudiants à son campus de Gatineau. Les activités de l'UQO sont regroupées au sein de deux bâtiments principaux, soit Alexandre-Taché de 31 549 m² bruts et Lucien-Brault de 19 776 m² bruts.

Le bâtiment Lucien-Brault a été acquis par l'Université en 1990 auprès de la Commission scolaire Outaouais-Hull (existante à l'époque) pour la somme de 1 \$. Ce bâtiment est dans un état satisfaisant avec un indice de vétusté physique inférieur au seuil gouvernemental. Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) avait financé en nouvelles initiatives, entre 1991 et 1993, des travaux de réaménagement et de rénovation d'environ 6,9 M\$. Depuis, des allocations annuelles de 1 M\$ sont versées en maintien d'actifs.

Ce bâtiment accueille les programmes d'étude en administration, comptabilité, informatique, ingénierie et arts. Il loge aussi le service aux étudiants, le registraire et un gymnase. Bien que le bâtiment affiche un état satisfaisant, il nécessiterait des travaux de réaménagements et de rénovation majeurs pour les laboratoires d'enseignement et de recherche qui sont déficients, ainsi que pour d'autres espaces désuets ou insuffisants, tels ceux de l'École multidisciplinaire de l'image et du secteur des arts et du patrimoine.

Quant à lui, le bâtiment Alexandre-Taché accueille la majorité des effectifs étudiants et des programmes d'étude de l'UQO, dont les programmes en santé, éducation et sciences sociales. Il loge aussi le centre administratif, le centre sportif, les résidences étudiantes ainsi que les infrastructures dédiés aux grands rassemblements.

Le fonctionnement actuel dans ces deux pavillons éloignés d'un kilomètre n'est pas optimal quant aux volets opérationnel et financier. Il amène la duplication des services de bibliothèque, de cafétéria, de surveillance et autres. Par ailleurs, la population étudiante répartie est insuffisante pour rentabiliser les opérations des services auxiliaires tels que la cafétéria et le centre sportif. Ce manque d'achalandage a un impact direct sur la qualité des services offerts, il impose même la diminution des heures de services et il nuit à l'offre d'activités sociales et culturelles sur le campus.

L'UQO désire se départir de ce bâtiment afin de concentrer ses activités au sein d'un lieu unique où se situe le bâtiment Alexandre-Taché, dont l'indice d'état gouvernemental est « A » excellent, et ainsi améliorer son efficacité et son développement.

Le 15 mai 2017, la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSPO) a signifié au MEES son intérêt d'acquérir le bâtiment Lucien-Brault pour répondre à ses besoins d'espace. Ce bâtiment permettrait à la CSPO, non seulement de pallier efficacement les difficultés d'accueil de la clientèle de son centre d'éducation des adultes, mais aussi de restructurer adéquatement dans ses autres centres les services offerts en formation professionnelle ainsi qu'aux services aux entreprises.

La CSPO aurait aussi la possibilité de transférer à ce bâtiment les activités de son siège social, dont le bâtiment actuel, désuet et exigu, peine à répondre aux besoins minimaux des usagers d'une organisation en pleine croissance.

Enfin, l'aliénation du siège social actuel, situé géographiquement dans un secteur à fort potentiel de développement, pourrait permettre le financement de la mise aux normes des centres existants incluant le bâtiment Lucien-Brault. Les coûts totaux de l'ensemble de ces travaux n'atteignent pas le seuil de 50 M\$, ce projet distinct n'est donc pas soumis à la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique (Directive). De plus, ce projet relève du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Le 6 mars 2018, la ministre responsable de l'Enseignement supérieur a signifié au recteur de l'UQO qu'elle était favorable à la cession du bâtiment Lucien-Brault à la condition que le Conseil des ministres (CM) autorise le projet de réaménagement du campus qui a été annoncé dans le Discours sur le budget 2018-2019, prononcé à l'Assemblée nationale le mardi 27 mars 2018 par le ministre des Finances, monsieur Carlos Leitão.

1.2- Description du besoin

L'UQO affiche un surplus d'espace à long terme de 2 983 m² nets (soit 4 735 m² bruts), tel que reconnu par le MEES pour 2017-2018. En cédant le bâtiment Lucien-Brault à la CSPO, elle se retrouve alors en déficit d'espace de 15 041 m² bruts.

Le projet consiste à construire un agrandissement ou un nouveau pavillon d'environ 13 500 m² bruts, adjacent au bâtiment Alexandre-Taché sur le terrain appartenant à l'UQO. Cet agrandissement ou nouvelle construction serait dédié à la recherche, l'innovation et la santé. La meilleure option sera déterminée à l'élaboration du dossier d'opportunité (DO).

En rapatriant l'ensemble des activités au même site, l'UQO vise à :

- réunifier les activités d'enseignement et de recherche afin d'accroître son volet recherche;
- bonifier l'offre de formation en accélérant le développement des programmes en santé et sciences naturelles;
- accroître la capacité d'accueil pour de nouveaux étudiants;
- dynamiser la vie étudiante, consolider la communauté universitaire et la rendre plus attrayante pour lui permettre de concurrencer, entre autre, l'Université d'Ottawa;
- rationaliser les espaces de manière efficiente ainsi que les services offerts à la communauté universitaire;
- diminuer les coûts d'exploitation et de fonctionnement de ses installations.

2- Lois existantes

En vertu du premier alinéa de l'article 18 de la *Loi sur les infrastructures publiques* (chapitre 1-8.3), le Conseil des ministres a pris, le 12 février 2014, le décret no 96-2014 par lequel il a approuvé la directive qui détermine les mesures requises pour assurer la gestion rigoureuse des projets majeurs d'infrastructure publique.

La Directive vise à promouvoir les meilleures pratiques en gestion de projet, afin de faire les bons choix d'investissement pour se doter d'infrastructures de qualité tout en respectant les limites d'investissement établies.

Elle permet également au Conseil des ministres de disposer de l'information nécessaire pour convenir de la pertinence d'un projet majeur et pour s'assurer que toutes les actions nécessaires, depuis le démarrage du projet majeur jusqu'à sa clôture, ont été prévues et complétées.

Le C.T. 213639 du 11 février 2014, qui détermine les critères permettant de considérer qu'un projet d'infrastructure publique est un projet majeur, fixe les seuils à 50 M\$ pour les projets d'infrastructure publique autres que les projets d'infrastructures routières. En fonction des premières estimations effectuées, la Directive s'applique pour le projet présenté.

Conformément à l'article 2 de la Loi sur les investissements universitaires, la ministre responsable de l'Enseignement supérieur est autorisée à préparer chaque année avec tout établissement universitaire du Québec tout plan d'investissements universitaires pour les cinq années suivantes, divisé en tranches annuelles. De plus, selon le deuxième alinéa de l'article 4 de cette loi, ce plan doit être soumis à l'approbation du gouvernement.

Conformément à l'article 6.1 de cette loi, la ministre responsable de l'Enseignement supérieur peut, aux termes et conditions qu'elle détermine, accorder, au nom du gouvernement, une subvention aux fins d'investissements approuvés en vertu de l'article 4 à tout établissement universitaire pour pourvoir en totalité ou en partie, à même les fonds votés annuellement à cette fin par le Parlement, au paiement en principal et intérêts de tout emprunt contracté ou à contracter par l'établissement universitaire ainsi qu'au paiement des frais et dépenses afférents à cet emprunt.

Conformément à l'article 4 de la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, la ministre responsable de l'Enseignement supérieur a notamment pour fonction de favoriser le développement des établissements d'enseignement supérieur et veiller à la qualité des services dispensés, en lien avec sa mission, par ces établissements.

Conformément à la Directive, l'UQO est considérée comme un organisme public visé à l'article 3 de la Loi sur les infrastructures publiques au regard de ses projets d'infrastructure publique considérés majeurs suivant les critères déterminés par le Conseil du trésor en vertu du deuxième alinéa de l'article 16 de cette loi.

À la suite de l'obtention de l'autorisation par le Conseil des ministres, s'il y a lieu, le projet serait inscrit dans la catégorie « Projets à l'étude » au prochain PQI. L'UQO serait ainsi autorisée, conformément aux étapes de la Directive, à entamer la gestion du projet par la réalisation d'un DO. Afin de maximiser l'efficacité et l'efficience de l'opération du projet, il est entendu que la SQI sera responsable et prendra la maîtrise du projet. L'UQO contribuera à la gestion du projet.

3- Solutions possibles

Première solution : Autoriser la mise à l'étude du projet

Autoriser la mise à l'étude du projet et son inscription au prochain PQI dans la catégorie « Projets à l'étude » afin que l'établissement puisse élaborer un dossier d'opportunité requis selon la Directive.

Deuxième solution : *Statu quo*

Le statu quo implique de ne pas autoriser la mise à l'étude du projet, la réalisation du DO et son inscription au prochain PQI.

4- Avantages et inconvénients de chacune des solutions possibles

Première solution : Autoriser la mise à l'étude du projet

Avantages

L'autorisation de mise à l'étude et l'inscription du projet au prochain PQI permettent la réalisation des études nécessaires à la présentation d'un dossier d'opportunité. Ce dernier permet d'apprécier la pertinence et de recommander la meilleure option à long terme pour répondre au besoin exprimé. Une fois terminé, le dossier d'opportunité fera l'objet d'un mémoire au Conseil des ministres pour autoriser la prochaine phase du projet.

Cette solution permet aussi de déterminer l'avenir du bâtiment Lucien-Brault et de vérifier les intérêts de l'UQO à le céder et du MEES, à reprendre cet immeuble dans son inventaire scolaire pour la CSPO.

Inconvénients

Cette solution requiert une somme estimée à 2,6 M\$ au prochain PQI pour la réalisation du DO.

Deuxième solution : *Statu quo*

Avantages

Le refus de la mise à l'étude du projet permet d'éviter les dépenses associées à l'élaboration du DO.

Inconvénients

Le refus entrainera un retard dans l'évaluation de la solution d'infrastructure permettant de répondre au besoin exprimé et l'UQO ne pourrait faire face à la concurrence de l'Université d'Ottawa.

Il obligera l'UQO à développer des solutions provisoires. La duplication existante des services contribuera à des coûts élevés d'exploitation et de fonctionnement.

Des investissements supplémentaires pourraient être demandés pour soutenir l'offre de services de l'établissement considérant que des travaux de réaménagements et de rénovation majeurs des laboratoires d'enseignement et de recherche qui sont déficients, au pavillon Lucien-Brault.

Il pourrait compromettre le développement de synergie entre les activités d'enseignement et de recherche, risquant de démotiver ainsi l'implication des partenaires et le recrutement des professeurs et chercheurs, et conduire à une décroissance de la clientèle étudiante.

De plus, le *statu quo* ne permettrait pas à la CSPO d'occuper le bâtiment Lucien-Brault pour répondre à son besoin d'espace grandissant. Des investissements supplémentaires pourraient être demandés pour soutenir l'offre de services de la CSPO.

5- Analyse comparative

Aucune analyse comparative de la solution privilégiée n'est requise dans le cadre du présent mémoire.

6- Activité réglementaire

Le contenu du présent mémoire n'a aucune incidence sur les activités réglementaires et ne donne pas lieu à l'adoption ou à l'abrogation de lois ou règlements.

7- Implications financières

Première solution

À cette étape, l'implication financière demandée se limite au financement du DO qui sera réalisé advenant l'autorisation du Conseil des ministres d'inscrire le projet à l'étude au prochain PQI. Il viendra préciser l'évaluation préliminaire des coûts totaux qui implique de prévoir un montant en nouvelles initiatives au PQI. Ce montant sera provisionné au secteur « Enseignement supérieur » du PQI seulement lorsque le DO sera approuvé par le Conseil des ministres.

La réalisation des études pour le DO requerra un financement de 2,6 M\$ pour l'année financière 2018-2019, soit pour la réalisation du programme fonctionnel et technique, les analyses immobilières, la rédaction du DO, ainsi que toutes autres études qui seront jugées pertinentes.

Répartition des coûts pour la production du DO (en milliers de dollars)

	Coût
Honoraires professionnels	750
Honoraires de gestion de projet	575
Honoraires – Consultants et études	400
Frais du propriétaire	650
Provision pour risques	225
Total	2 600

Deuxième solution

Aucune implication financière à court terme. Toutefois, une participation du MEES pourrait être demandée par l'UQO pour soutenir l'offre de services, dont moderniser et réaménager certains départements et laboratoires du bâtiment Lucien Brault. De plus, des investissements supplémentaires pourraient être demandés par la CSPO pour soutenir l'offre de services de l'établissement.

8- Relations intergouvernementales

Le contenu du présent mémoire n'a aucune incidence sur les relations intergouvernementales et ne requiert aucune consultation en ce sens.

9- Implications territoriales, soit sur les régions, sur la Capitale nationale et sur la Métropole

Les travaux engendrés par la réalisation du projet soutiendront l'emploi dans la construction en Outaouais. Une fois complété, le projet aurait également un impact positif sur le milieu de vie des étudiants et de la communauté universitaire. Il permettra à l'UQO de développer ses activités de recherche et contribuera au développement économique autour du campus.

10- Implications sur les jeunes

La réalisation du projet vise à regrouper les étudiants, créer plus d'espace de recherche, encourager l'interdisciplinarité et enrichir l'espace pour les étudiants. Il permettra de développer les programmes en santé, dont en assurer la cohérence par un déploiement structuré inspiré par les besoins actuels et futurs de la population et des organisations en santé.

11- Consultations et information

L'étude de scénarios a été réalisée par l'UQO en collaboration avec le MEES.

Les organismes suivants ont été consultés lors de la préparation du présent mémoire :

- Société québécoise des infrastructures;
- Secrétariat du Conseil du trésor.

L'ensemble des évaluations budgétaires a été réalisé par l'UQO avec la collaboration du MEES.

L'estimation des coûts pour le DO est fournie par le MEES, basée sur des dossiers comparables. Il est entendu que la SQI sera responsable et prendra la maîtrise du projet. L'UQO contribuera à la gestion du projet.

Aucune autre consultation n'a été menée. L'opinion publique est habituellement favorable aux investissements universitaires et rien ne laisse présager le contraire dans le cas présent.

La ministre responsable de l'Enseignement
supérieur,



HÉLÈNE DAVID

DE : Madame Hélène David
Ministre responsable de l'Enseignement supérieur

31 MAI 2018

Madame Christine St-Pierre
Ministre des Relations internationales et de la Francophonie

OBJET : Stratégie de promotion internationale de l'offre éducative québécoise

PARTIE ACCESSIBLE AU PUBLIC

1- Exposé de la situation

La composition de la société québécoise se modifiera radicalement au cours des prochaines années, et ce, sous l'effet du vieillissement de la population, qui constitue une tendance forte déjà présente dans plusieurs pays développés, une situation encore plus préoccupante si on la juxtapose au faible taux de natalité observé au Québec pendant plusieurs années.

Cette forte tendance observée dans plusieurs pays développés entraîne non seulement une diminution du bassin étudiant pour les établissements d'enseignement, mais également de la main-d'œuvre disponible. Bien que généralisée à l'ensemble de la province, cette pression démographique sur les entreprises et établissements québécois affecte particulièrement les régions, notamment à cause du phénomène de l'exode des jeunes et de la perte des emplois manufacturiers en région, remplacés par des emplois de l'économie du savoir, principalement situés dans les centres urbains. Dans ce contexte, l'apport populationnel en provenance de l'immigration devient essentiel. Le Québec doit se doter de dispositifs pour accueillir une population migrante et les intégrer à leur population d'accueil, notamment en région. L'attraction d'étudiants internationaux désirent vivre une expérience éducative de qualité peut éventuellement contribuer à terme à combler ces besoins d'effectifs étudiants et de main-d'œuvre, et ainsi soutenir le développement économique du Québec dans un contexte de mutation sociétale.

Selon les données de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), le nombre total d'étudiants internationaux dans le monde est passé de 3 millions en 2005 à 4,6 millions en 2015, et ce, en enseignement supérieur seulement. Selon les dernières données officielles disponibles, le Québec compte 45 635 étudiants internationaux au collégial (6 318) et à l'universitaire (39 317)¹, soit respectivement 2,8 % et 12,7 % du nombre d'étudiants fréquentant les collèges et les universités. Par ailleurs, le Québec, en cherchant à attirer davantage d'étudiants internationaux, évolue ainsi dans un environnement concurrentiel, où une forte compétition existe entre plusieurs pays qui souhaitent se démarquer par leur approche distinctive et retenir l'attention des étudiants pour qu'ils poursuivent leurs études chez eux.

Également, le gouvernement fédéral est de plus en plus présent dans la collaboration avec les établissements d'enseignement pour la promotion de l'offre éducative. À titre d'exemple, une Stratégie en matière d'éducation internationale a été lancée par le gouvernement canadien en 2014 visant à doubler le nombre d'étudiants internationaux d'ici à 2022 et à

¹ Pour la formation professionnelle, le MEES ne détient pas de données probantes sur le nombre d'étudiants internationaux. En marge de la stratégie, un chantier sera prévu à cet égard afin de pouvoir détenir des données à cet effet et pouvoir mesurer les effets de la stratégie et des efforts consentis, y compris ceux des établissements d'enseignement secondaires à cet égard.

promouvoir le Canada en tant que destination d'envergure mondiale pour l'éducation et la recherche. Le gouvernement fédéral dispose de ressources importantes à cet effet, déployant plusieurs stratégies (médias sociaux et autres), organisant plusieurs événements en lien avec la promotion des études au Canada et disposant d'une nouvelle image de marque lancée le 22 février 2016, « ÉduCanada : un monde de possibilités », développée en collaboration avec les provinces et territoires.

En tant que maître d'œuvre de sa compétence exclusive en éducation, le Québec doit donc se positionner stratégiquement et dynamiser ses actions s'il souhaite exercer davantage de leadership en matière d'internationalisation de l'éducation. Ainsi, depuis l'automne 2016, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) ont mené des consultations auprès des réseaux des établissements d'enseignement de tous les ordres et du réseau des représentations du Québec à l'étranger, afin de comprendre les besoins réels de ces réseaux en terme d'internationalisation de l'éducation et de recrutement d'étudiants internationaux, et de recueillir leurs suggestions et commentaires à cet effet.

Plusieurs documents produits par les établissements et diverses études sur le sujet ont aussi été compilés et pris en compte dans la réflexion du gouvernement du Québec pour l'élaboration d'une stratégie de promotion internationale de l'offre éducative québécoise. Plus récemment, la Direction des relations extérieures (DRE) du MEES a mené des consultations particulières auprès des réseaux et des partenaires éducatifs afin de valider certaines orientations à la lumière des besoins recueillis et des travaux menés auprès des interlocuteurs gouvernementaux.

Les principaux réseaux et partenaires éducatifs qui ont été consultés depuis 2016 sont représentés par le Regroupement des directeurs de recrutement étudiant des universités québécoises (RDREUQ), la Fédération des cégeps, l'Association des collèges privés du Québec (ACPQ), la Fédération des établissements d'enseignement privé (FEEP), la coopérative Éducation internationale, le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), ainsi que l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ).

Lors de ces différentes consultations, les établissements québécois ont émis le souhait d'obtenir des orientations plus claires et une vision gouvernementale commune et intégrée de l'internationalisation de l'éducation québécoise. Ils souhaitent ainsi que le gouvernement du Québec exerce un leadership plus marqué en matière de promotion internationale de l'offre éducative québécoise.

Le Québec dispose de nombreux atouts pour devenir une destination de choix pour les étudiantes et étudiants internationaux : la qualité reconnue de son système de formation et de recherche, ses infrastructures ultramodernes, son caractère francophone, son appartenance aux Amériques, sa qualité de vie en général notamment sous l'angle de la sécurité, son coût de la vie accessible, sa culture dynamique, le charme de la vie urbaine et de ses espaces naturels, la convivialité des relations entre le personnel enseignant et les étudiants, et les possibilités d'immigration permanente offertes aux diplômés à la suite de leurs études, entre autres. Le gouvernement du Québec doit, avec ses partenaires, prendre tous les moyens pour mettre plus résolument à profit ces atouts.

Parmi les moyens actuellement mis en œuvre, le MEES, en collaboration avec ses partenaires, subventionne divers programmes favorisant le recrutement d'étudiantes et étudiants internationaux en formation générale des jeunes, en formation professionnelle ainsi qu'à l'enseignement collégial et universitaire. Le ministère subventionne également des organismes partenaires, notamment l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), qui œuvrent sur la scène internationale et canadienne afin de promouvoir les compétences du Québec en matière d'éducation à l'international. Le MEES administre aussi le Programme de mobilité internationale et de courts séjours à l'extérieur du Québec (PMICSE) et le Programme études-travail pour étudiantes et étudiants étrangers (PÉTÉE) qui contribuent à promouvoir la mobilité entrante et sortante au Québec, et pour lesquels

d'importantes sommes d'argent sont investies chaque année par le ministère. Par ailleurs, le MEES finance des exemptions de droits de scolarité pour élèves et étudiants internationaux et octroie aussi des bourses d'excellence pour tous les niveaux à hauteur de plusieurs millions de dollars chaque année.

De plus, en vertu d'un échange de lettres entre les sous-ministres de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et des Relations internationales et de la Francophonie en 2002, le MRIF dispose d'une réserve discrétionnaire de 100 exemptions exceptionnelles (provenant du budget du MEES). Ces exemptions peuvent être attribuées par le ministre du MRIF selon des circonstances particulières propres à la poursuite et à l'atteinte des objectifs diplomatiques. À la différence des exemptions attribuées par ententes internationales, celles-ci sont accordées au 1er, 2e ou 3e cycle universitaire, au tarif québécois, et ne sont pas récurrentes puisqu'elles sont attribuées sur une base nominative à des partenaires prioritaires pour le Québec.

Les exemptions exceptionnelles constituent un outil diplomatique qui est également mis à profit dans le cadre des missions importantes à l'étranger du premier ministre du Québec ou du ministre des Relations internationales et de la Francophonie. Elles sont généralement utilisées afin de soutenir le positionnement du Québec auprès d'un partenaire stratégique, de démarrer des projets de coopération ou de répondre à un besoin ponctuel d'un pays partenaire. De fait, les exemptions exceptionnelles sont notamment octroyées pour les projets dans le domaine de l'enseignement supérieur soutenus par l'expansion des représentations du Québec à l'étranger et afin d'encourager la poursuite des études dans le cadre d'un programme particulier.

Actuellement, sur les 100 exemptions exceptionnelles, 20 sont attribuées au Sénégal, 10 à Cuba, 10 à Madagascar, 10 à la Côte d'Ivoire, 5 à la Cisjordanie et 5 à l'Inde. Considérant l'ouverture récente d'un Bureau du Québec en Côte d'Ivoire ou encore de l'ouverture prochaine de nouvelles représentations au Maroc et au Vietnam, des exemptions exceptionnelles supplémentaires pourraient permettre au MRIF de négocier des conditions plus intéressantes pour les représentations, tout en favorisant la venue au Québec d'étudiants choisis par les États concernés. À ce jour, un nombre limité de 14 exemptions exceptionnelles demeurent disponibles pour attribution immédiate.

De plus, afin de renforcer la capacité d'intervention des établissements d'enseignement supérieur en matière d'internationalisation de l'éducation, le MEES a conduit au cours des derniers mois, et conformément à son Plan stratégique 2017-2022, une réflexion afin de se doter de nouvelles orientations en matière de financement des universités. Cette nouvelle politique instaurera graduellement des mécanismes visant notamment à accroître le nombre d'étudiants internationaux. Un exercice semblable sera aussi conduit pour l'enseignement collégial.

2- Lois existantes

Au Québec, l'admission des élèves, et des étudiantes et étudiants relève de la responsabilité des établissements d'enseignement primaire, secondaire, collégial et universitaire. Ces conditions sont prescrites par la loi :

- Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3);
- Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (L.R.Q., c. C-29);
- Loi sur l'enseignement privé (L.R.Q., c. E-9.1)
- Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (L.R.Q., c. E-14.1)

3- Solutions possibles

Première solution

La première solution envisagée afin d'attirer davantage d'étudiants internationaux au Québec est de lancer une stratégie de promotion internationale de l'offre éducative québécoise. En effet, le gouvernement du Québec s'est engagé en avril 2017, au sein de la Politique internationale du Québec, *Le Québec dans le monde : s'investir, agir, prospérer*, à proposer, en collaboration avec l'ensemble des acteurs impliqués – au premier chef les établissements d'enseignement et les regroupements d'établissements tournés vers l'internationalisation –, une nouvelle stratégie de promotion internationale de l'offre éducative québécoise.

Cette stratégie a pour objectif de placer le Québec comme destination internationale compétitive, attractive et accueillante au Canada et dans le monde, et où les établissements d'enseignement peuvent jouer pleinement leur rôle dans son développement économique, social et culturel. Elle vise aussi à attirer davantage d'élèves, et d'étudiantes et d'étudiants internationaux en misant sur la qualité de leur expérience au sein des établissements d'enseignement, et à maximiser les bénéfices de l'internationalisation de l'éducation pour l'ensemble de la société québécoise.

Par le biais de cette stratégie, le ministère veut atteindre la cible annuelle de 90 000 étudiants internationaux d'ici 2028, et ainsi doubler le nombre d'étudiants internationaux au Québec d'ici les dix prochaines années. Afin d'atteindre cette cible, la stratégie, qui serait rendue publique au début du mois de juin 2018, propose des mesures concrètes, articulées autour des trois orientations suivantes :

1. Renforcer le rayonnement international des établissements d'enseignement et de l'offre éducative québécoise, notamment en mettant en place un plan de communication et de marketing de l'éducation du Québec à l'international, en organisant des missions et des événements de recrutement et de réseautage en éducation à l'international, en développant des outils d'information et des mécanismes de communication avec les représentations du Québec à l'étranger et en mettant en valeur l'excellence en recherche du Québec
2. Assurer la concertation entre les acteurs de l'internationalisation de l'éducation du Québec, notamment en apportant un soutien aux établissements en éducation et au réseau à l'international et en coordonnant leurs actions, et en conduisant une veille stratégique et un déploiement concerté des interventions du Québec en matière de promotion de l'offre éducative québécoise;
3. Assurer une expérience de qualité aux étudiants internationaux, notamment en élaborant un cadre de référence en matière d'accueil et d'intégration des étudiants internationaux, et en renforçant l'offre de services de soutien et d'intégration.

Dans le but d'assurer une vue d'ensemble tant à l'interne qu'à l'externe, le MEES mettra en place des mécanismes de coordination et de concertation, tant avec des représentants des établissements d'enseignement que des ministères concernés.

Quant aux exemptions exceptionnelles, la première proposition tient compte de la réalité actuelle en matière de mobilité étudiante et des besoins émergents liés à l'expansion du Québec à l'étranger. Ainsi, l'ajout d'une réserve de 100 exemptions exceptionnelles permettrait au Québec d'être outillé adéquatement pour la concrétisation de projets dans le domaine de l'enseignement supérieur qui renforcent l'influence québécoise en matière d'éducation auprès des nouveaux partenaires. De surcroît, cette nouvelle enveloppe donnerait la latitude nécessaire au Gouvernement de répondre positivement aux demandes des partenaires qui souhaitent obtenir des exemptions exceptionnelles pour des programmes spécifiques visant à encourager la mobilité étudiante et la valorisation de l'enseignement supérieur. Par conséquent, le rehaussement du nombre d'exemptions

exceptionnelles s'harmonise avec les orientations de la PIQ permettant ainsi le rayonnement du Québec à l'étranger par le développement de nouveaux liens et la consolidation de liens existants avec ses partenaires prioritaires.

Deuxième solution

La deuxième solution envisagée est le maintien d'un statu quo, c'est-à-dire sans le lancement et la mise en œuvre d'une stratégie de promotion internationale de l'offre éducative québécoise.

4- Avantages et inconvénients de chacune des solutions possibles

Première solution

Avantages

La promotion de l'offre éducative québécoise revêt une importance particulière puisque c'est en partie grâce à cette dernière que le recrutement d'étudiants internationaux est possible. Le recrutement d'étudiants internationaux contribue quant à lui à l'atteinte de plusieurs objectifs stratégiques du gouvernement du Québec :

- 1) compenser en partie la baisse d'effectifs étudiants, contribuant par là au maintien d'une offre de formation diversifiée, notamment en région;
- 2) compenser la baisse démographique due au vieillissement de la population et tout particulièrement en région;
- 3) favoriser l'accueil d'un plus grand nombre d'immigrants potentiels au sein des établissements d'enseignement, dans des conditions d'intégration linguistique, sociale et économique optimales;
- 4) répondre éventuellement aux besoins du marché du travail, en particulier dans les secteurs où l'on prévoit une rareté de main-d'œuvre;
- 5) renforcer les capacités de recherche scientifique et technologique des établissements d'enseignement québécois et des entreprises du Québec, ainsi que leur promotion dans les réseaux internationaux;
- 6) promouvoir l'expertise québécoise en éducation à l'étranger et renforcer les relations de coopération du Québec;
- 7) enrichir le milieu d'apprentissage et de recherche des étudiants québécois;
- 8) contribuer à la croissance économique du Québec et à son rayonnement par un arrimage avec les actions de rétention en cours au MIDI;
- 9) accroître la notoriété du Québec à l'international à titre de destination prisée des étudiants du monde entier;
- 10) améliorer la synergie entre les institutions d'enseignement.

Selon les données disponibles provenant d'un récent rapport de la firme Roslyn Kunin & Associates², il est estimé que les étudiants internationaux qui séjournent au Québec engendrent annuellement des dépenses de plus de 1,8 milliard de dollars et soutiennent environ 25 000 emplois. Bien que ces chiffres puissent apparaître optimistes, il n'en demeure pas moins que la présence d'étudiants internationaux au Québec contribue de manière directe et indirecte à l'essor économique du Québec. Ainsi, la stratégie présentée par le MEES et le MRIF se veut en phase avec les priorités du gouvernement du Québec qui vise à répondre aux besoins actuels de prospérer, dans un monde où

² Rapport de Roslyn Kunin & Associates, « Impact économique de l'éducation internationale au Canada – Mise à jour », Décembre 2017.
http://www.international.qc.ca/education/assets/pdfs/Impact_economique_education_internationale_Canada_2017.pdf

l'internationalisation des économies, l'augmentation de la mobilité des personnes et les changements démographiques exercent une influence constante sur la société québécoise. Par conséquent, la présence d'étudiants internationaux favorise la vitalité, la diversité et l'internationalisation des établissements d'enseignement du Québec.

De plus, une fois leur diplôme québécois obtenu, les étudiants internationaux constituent des candidats potentiels de choix pour l'immigration permanente et, s'ils retournent dans leur pays, des ambassadeurs des secteurs les plus dynamiques de notre société. La stratégie répond de ce fait au besoin exprimé par les partenaires éducatifs et à ceux des intervenants socioéconomiques qui souhaitent que l'attraction des étudiants internationaux puisse s'arrimer aux actions en cours en matière d'attraction et de rétention d'une main-d'œuvre qualifiée, et met en avant-plan l'expertise des réseaux de l'éducation, principaux acteurs de l'internationalisation de l'éducation du Québec et agents de promotion de son système éducatif à l'international.

Ainsi, la stratégie constitue l'une des cinquante actions du Rendez-vous national sur la main-d'œuvre 2016-2017, dont l'un des objectifs est de déterminer les facteurs favorisant la disponibilité d'une main-d'œuvre qui pourrait répondre aux besoins actuels et futurs de l'économie. Elle s'inscrit également dans la continuité et la complémentarité des réalisations gouvernementales antérieures et actuelles, notamment en ce qui concerne la stratégie de rétention des étudiants internationaux actuellement en élaboration par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI).

En cohérence avec la Politique internationale du Québec (PIQ) et la nouvelle Stratégie de promotion internationale de l'offre éducative, une bonification de 100 exemptions exceptionnelles de droits de scolarité pourrait être envisagée afin d'accroître l'action internationale du Québec en cette matière. En effet, les orientations de la PIQ mettent en exergue l'importance des bénéfices générés par l'internationalisation de l'éducation et consacre le système d'éducation québécois comme la pierre d'assise de son développement. L'octroi par le gouvernement du Québec d'exemptions exceptionnelles aux pays prioritaires permet d'arrimer l'action internationale aux priorités établies tout en consolidant le positionnement stratégique du Québec sur l'échiquier diplomatique.

L'ajout de 100 exemptions exceptionnelles permettrait également d'accroître l'attraction des étudiants étrangers en ciblant des pays avec lesquels le Québec n'a pas une entente en matière d'enseignement supérieur.

Inconvénients

L'élaboration et la mise en œuvre d'une telle stratégie comportent des exigences élevées sur le plan de la concertation entre les principaux partenaires impliqués et du maintien de la cohésion entre ces partenaires, c'est-à-dire tous les ministères concernés par l'attraction et la rétention des étudiants internationaux, les représentations du Québec à l'étranger relevant du ministère des Relations internationales et de la Francophonie et les établissements d'enseignement québécois. De plus, la réussite de la stratégie est fortement tributaire de l'intérêt et de la capacité de tous les acteurs concernés à respecter leurs engagements. Elle nécessite également une mobilisation cohérente de ressources à la fois humaines et financières du gouvernement du Québec.

Deuxième solution

Avantages

La deuxième solution, soit le maintien du statu quo sans élaboration d'une stratégie relative à la promotion de l'offre éducative québécoise à l'international, ne comporte aucun bénéfice pour la société québécoise, si ce n'est qu'elle n'impliquerait aucun effort supplémentaire de

la part des partenaires gouvernementaux et des réseaux de l'éducation pour la mise en œuvre d'une telle stratégie.

Inconvénients

Les inconvénients du statu quo – et donc de l'absence d'une stratégie gouvernementale en matière d'attraction des étudiants internationaux – sont multiples. De nombreux partenaires ont été mobilisés depuis 2016 sur l'élaboration d'une telle stratégie, au premier chef les établissements d'enseignement du Québec, qui ont manifesté leurs attentes à de nombreuses reprises lors des différentes consultations menées par le MEES, en collaboration avec le MRIF, pour qu'ils leur proposent des orientations plus claires, une vision gouvernementale commune et intégrée de l'internationalisation de l'éducation québécoise, et assure une meilleure coordination avec ses partenaires (établissements d'enseignement, représentations du Québec à l'étranger, partenaires ministériels, autres partenaires éducatifs). L'abandon de la mise en œuvre de la stratégie risquerait de provoquer une démobilitation importante de l'ensemble des partenaires du MEES. Par ailleurs, si le Québec ne se dote d'aucune stratégie, il ne restera pas compétitif sur la scène internationale dans le recrutement d'étudiants internationaux. Non seulement, il risque de ne pas attirer les étudiants internationaux dont ses établissements et son marché du travail ont besoin, mais il risque également de perdre plusieurs de ses étudiants québécois, qui eux aussi sont fortement sollicités pour aller étudier ailleurs.

Certains objectifs du Rendez-vous national sur la main d'œuvre de combler les besoins du marché du travail et de l'économie québécoise seraient compromis, ce qui risquerait de causer des difficultés de croissance et de survie de plusieurs entreprises, en plus de certains programmes de formation en région. La survie des établissements pourrait également être compromise. De plus, on ne respecterait pas les orientations de la Politique internationale du Québec de mettre en place la stratégie. Également, les investissements consentis à ce jour ne seraient pas poursuivis dans un cadre plus structurant permettant d'en multiplier les efforts.

Finalement, les retombées économiques prévues par une présence accrue d'étudiants internationaux au Québec seraient nettement moins importantes, et les bénéfices pour la société québécoise ne seraient pas aussi prononcés. Compte tenu de tous les inconvénients qu'elle comporte, la solution du statu quo n'est donc pas privilégiée.

Pour le volet sur les exemptions exceptionnelles, bien que le statu quo n'engendre pas de coût supplémentaire, cela ne répond pas aux besoins exprimés par les partenaires du Québec sur la scène internationale et n'est pas viable à long terme. De plus, cette orientation n'est pas cohérente avec la nouvelle PIQ, en ce qui a trait à la mobilité entrante.

5- Analyse comparative

Bien que certaines études canadiennes avancent des données quant aux retombées économiques de la présence d'étudiants internationaux, aucune étude québécoise ne présente de données fiables quant aux retombées économiques de ces étudiants au Québec. Ainsi, l'estimation des coûts et revenus à venir peut difficilement être faite de façon fiable parce qu'elle varie en fonction des programmes d'étude que choisiront les futurs étudiants internationaux.

Cependant, les solutions envisageables ont pu être comparées, notamment au regard de leur efficacité et de leurs incidences socio-économiques.

Le choix de la deuxième solution, soit de ne pas développer de stratégie pour la promotion des études au Québec, pourrait renforcer le risque de fermeture de certains programmes, particulièrement en région, voire la fermeture de certains établissements ou même d'entreprises, ce qui entraînerait des coûts importants pour la société québécoise.

6- Activité réglementaire

Aucun impact.

7- Implications financières

Première solution

Le budget 2017-2018 du Québec a déjà octroyé 13,5 millions sur 5 ans au MEES pour mettre en place une stratégie de promotion internationale de l'offre éducative au Québec et à faire en sorte que davantage d'étudiants internationaux étudient dans les différentes régions du Québec. Par ailleurs, le MEES est à réviser le financement de ses réseaux et verra notamment à optimiser ses règles budgétaires liées à l'enjeu du recrutement et de la présence des étudiants internationaux afin de cibler les mêmes objectifs que la stratégie et favoriser l'accroissement des résultats. Également, près de 4 millions ont récemment été prévus pour que Montréal International et Québec International puissent réaliser des activités, sous la coordination du MEES, visant à positionner le Québec sur la scène internationale comme destination de choix pour les études.

De manière à porter cette stratégie, des effectifs supplémentaires devront être prévus afin de mettre en place une unité au sein de la Direction des relations extérieures (DRE) du MEES, qui assurera la coordination de la mise en œuvre des mesures de la Stratégie, plutôt qu'une entité autonome tel qu'il était auparavant envisagé. Cinq ETC supplémentaires sont nécessaires afin de constituer cette unité interne.

Par ailleurs, l'ajout de 100 exemptions exceptionnelles au MRIF notamment pour l'ouverture de nouveaux bureaux pourraient générer des coûts pouvant osciller entre 0,84 M\$ et 3,5 M\$ annuellement, si elles sont utilisées à leur plein potentiel et en fonction du niveau d'études choisi par les étudiants bénéficiant de ces exemptions. Ces montants seront prélevés à même le financement global des effectifs universitaires du MEES

Deuxième solution

L'absence d'une stratégie de promotion internationale de l'offre éducative québécoise n'entraîne aucune dépense à court terme, mais pourrait causer des pertes à court, moyen et long terme dues notamment à la fermeture de certains programmes de formation, d'établissements et d'entreprises si rien n'est fait pour attirer un bassin d'étudiantes et d'étudiants de l'international.

8- Relations intergouvernementales

Les activités visées contribueront à l'affirmation de la responsabilité et de l'expertise du Québec en matière de recrutement d'étudiantes et d'étudiants internationaux. Le renforcement de la capacité des ministères et des réseaux de l'éducation à agir de concert en cette matière est particulièrement crucial dans le contexte actuel, notamment où de nombreux pays se livrent une forte concurrence afin d'attirer le plus grand nombre d'étudiants, et où le gouvernement fédéral déploie l'image de marque du Canada comme destination d'études et sollicite les établissements d'enseignement québécois pour participer à ses activités de rayonnement à l'étranger.

9- Implications territoriales, soit sur les régions, sur la capitale nationale ou sur la métropole

Les mesures qui seront développées et mises en œuvre dans le cadre de la stratégie visent à assurer une meilleure promotion internationale de l'offre éducative, et ainsi combler les besoins en effectifs étudiants des établissements situés autant en région que dans les

grands centres. Elles aideront également à satisfaire les besoins en main-d'œuvre des entreprises qui souhaitent augmenter les perspectives économiques des différentes régions du Québec. Cet objectif d'accroître la prospérité de toutes les régions du Québec s'inscrit en cohérence avec la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre 2018-2023 et avec les priorités gouvernementales.

Les ententes signées avec Montréal International et Québec International auront un impact positif sur la Capitale-Nationale et Chaudières-Appalaches ainsi que sur le Grand Montréal pour attirer davantage d'étudiants au sein de ces territoires. Il est d'ailleurs prévu à ces ententes que le MEES coordonne l'ensemble du volet « attraction d'étudiants étrangers » notamment en ce qui a trait aux liens et à la complémentarité entre les actions découlant de ces ententes et celles à venir de la stratégie de promotion de l'offre éducative québécoise. Également, l'établissement des objectifs et des cibles à atteindre, les plans d'actions de même que les mécanismes de communication nécessaires avec les établissements d'enseignement seront définis en collaboration avec le MEES.

Par ailleurs, par la présence de plusieurs établissements d'enseignement clés, les régions de la Capitale-Nationale et de Montréal sont d'emblée bien positionnées pour retirer de nombreux bienfaits de cette stratégie.

10- Implications sur les jeunes

La stratégie proposée, dans la mesure où elle permettrait un accroissement du nombre d'étudiantes et d'étudiants internationaux au Québec, favoriserait en parallèle l'ouverture des étudiantes et étudiants du Québec à d'autres cultures et à l'internationalisation de l'éducation, en les incitant éventuellement à entreprendre eux-mêmes des démarches pour étudier à l'étranger, et ainsi contribuer au rayonnement du Québec à l'extérieur de ses frontières.

11- Consultation entre ministères

À la suite d'échanges tenus dans le cadre de la rencontre des chefs de poste de juin 2016, la ministre responsable de l'Enseignement supérieur et la ministre des Relations internationales et de la Francophonie ont donné le mandat, respectivement, à la Direction des relations extérieures (DRE) du MEES et à la Direction de la concertation de l'action internationale (DCAI) du MRIF, de travailler à l'élaboration de la stratégie de promotion internationale de l'offre éducative québécoise.

Dans le cadre de l'élaboration de la Politique internationale du Québec, en octobre 2016, les établissements d'enseignement et les différents partenaires éducatifs ont été invités à exprimer leurs besoins à l'égard d'une stratégie de promotion internationale de l'offre éducative québécoise. En novembre 2016, le MEES et le MRIF ont également organisé une journée de consultation portant spécifiquement sur ce projet afin de mieux préciser ces besoins.

Les représentations du Québec à l'étranger ont aussi été consultées quant à leur vision de la promotion de l'offre éducative à l'échelle internationale et du rôle qu'elles peuvent jouer. Jusqu'à tout récemment, différents intervenants des milieux éducatif et économique ont aussi déposé des documents ou ont profité de diverses tribunes pour faire valoir leurs demandes. Le MEES et le MRIF ont aussi conduit des consultations particulières auprès des représentants des réseaux d'enseignement et des ministères concernés, soit le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Des travaux de concertation entre les principaux ministères concernés par l'attraction et la rétention des étudiants internationaux seront aussi menés afin d'assurer la convergence des actions gouvernementales en matière de promotion internationale de l'offre éducative. Ainsi, en plus du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et du ministère

des Relations internationales et de la Francophonie, les ministères de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et de l'Économie, de la Science et de l'Innovation seront associés aux travaux.

La ministre responsable de
l'Enseignement supérieur



HÉLÈNE DAVID

La ministre des Relations
internationales et de la Francophonie

CHRISTINE ST-PIERRE

des Relations internationales et de la Francophonie, les ministères de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et de l'Économie, de la Science et de l'Innovation seront associés aux travaux.

La ministre responsable de
l'Enseignement supérieur

La ministre des Relations
internationales et de la Francophonie

HÉLÈNE DAVID



CHRISTINE ST-PIERRE

DE : Monsieur Sébastien Proulx
Ministre de l'Éducation,
du Loisir et du Sport

30 MAI 2018

ET : Madame Hélène David
Ministre responsable
de l'Enseignement supérieur

30 MAI 2018

OBJET : Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur

PARTIE ACCESSIBLE AU PUBLIC

1- Exposé de la situation

Le numérique transforme tous les volets de la mission éducative : instruire, socialiser, qualifier. Il élargit l'éventail des pratiques pédagogiques possibles, ouvre de nouvelles avenues pour innover et offre des occasions conviviales et interactives pour les jeunes et les adultes.

Le 13 décembre 2017, le Gouvernement du Québec a dévoilé la Stratégie numérique du Québec. Elle chapeaute et fédère les diverses initiatives gouvernementales tout en assurant la synergie des différents plans d'action numériques sectoriels. Dans cette stratégie, il a été annoncé que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dévoilerait un Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur (Plan d'action numérique) pour répondre à l'objectif 2.1, intitulé « Intensifier la transformation numérique au sein du système éducatif québécois ».

Le MEES est l'un des grands acteurs de la Stratégie numérique gouvernementale. Le Plan d'action numérique se veut un cadre cohérent qui soutiendra le système éducatif dans l'intégration des technologies et les usages du numérique dans une perspective d'innovation continue. Le numérique a des implications dans l'ensemble des activités du système éducatif et fait naître de nouveaux besoins tout comme de nouvelles opportunités. Le Plan d'action numérique vise une intégration efficace et une exploitation optimale du numérique au service de la réussite de toutes les personnes, qui leur permettent de développer et de maintenir leurs compétences tout au long de leur vie.

Le Plan d'action numérique se structure en trois grandes orientations:

- Soutenir le développement des compétences numériques des jeunes et des adultes;
- Exploiter le numérique comme vecteur de valeur ajoutée dans les pratiques d'enseignement et d'apprentissage;
- Créer un environnement propice au déploiement du numérique dans l'ensemble du système éducatif.

Tout comme la Stratégie, le Plan d'action numérique se veut flexible et évolutif dans la perspective de bien soutenir l'intégration du numérique dans le système éducatif et d'accompagner ses acteurs dans la réalisation de sa mission vouée à l'essor de la société québécoise. Il s'échelonne, tout comme la Stratégie, sur une période de cinq ans de 2018 à 2023.

Le Plan d'action est également un des outils de mise en œuvre de la Politique de la réussite éducative lancée par le Premier ministre et le ministre de l'Éducation le 21 juin 2017. Cette politique est le résultat d'une vaste consultation publique auprès de tous les acteurs et partenaires du réseau scolaire, ainsi qu'auprès de l'ensemble de la

population. Elle s'appuie sur une vision cohérente et partagée d'un système éducatif inclusif qui soutient la réussite des personnes tout au long de leur vie, un système fort de l'engagement de ses acteurs et de ses partenaires qui forment des citoyennes et des citoyens responsables, compétents et créatifs, et préparés au monde numérique.

Plus spécifiquement, le Plan d'action répondra aux orientations de la Politique visant à mieux intégrer les compétences du 21^e siècle et les possibilités du numérique, ainsi qu'à assurer l'accès à des ressources éducatives et pédagogiques de qualité.

Le Plan contribuera aussi à l'amélioration des pratiques éducatives et pédagogiques. La formation initiale et la formation continue du personnel seront mises à l'avant-plan. Le numérique permet de stimuler l'innovation, la collaboration et l'excellence de l'enseignement afin de former une main-d'œuvre qualifiée et adaptée aux nouveaux défis du marché du travail.

Le Plan d'action numérique est lancé à un moment charnière où les réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur sont prêts à l'accueillir et ne demandent qu'à être soutenus dans sa mise en œuvre. Le gouvernement met en place les meilleures conditions pour que le vent de changement qui souffle sur le Québec puisse pleinement se déployer dans notre système éducatif, et ce, au bénéfice des apprenants et de leur réussite, mais aussi de notre avenir collectif.

Enjeux

Le système éducatif québécois traverse une ère stimulante, mais exigeante au regard de sa capacité d'adaptation et de transformation. Ses acteurs et ses partenaires sont appelés à réfléchir et à adopter les attitudes et des pratiques nécessaires à cette transformation, mobilisés par l'importance de travailler ensemble au bénéfice de tous les apprenants.

Les défis sont réels et il importe de bien les comprendre afin d'être prêts à les relever et de bénéficier pleinement des possibilités offertes par le numérique, aux jeunes et aux adultes, ainsi qu'aux générations qui suivront.

Trois grands défis ressortent :

1- Le leadership des acteurs et le développement professionnel

Il devient nécessaire d'encourager l'innovation, la prise de risque, la tolérance à l'ambiguïté et le droit à l'erreur pour faciliter et stimuler l'émergence des pratiques pédagogiques novatrices. Il faut miser sur le leadership des enseignants, des professionnels, du personnel de soutien et du personnel cadre des établissements, en plus d'encourager et de favoriser le développement professionnel et la formation continue. La collaboration entre les institutions gouvernementales, les réseaux d'enseignement, le milieu de la recherche, les entreprises, le milieu parental et la communauté dans son ensemble doit être encouragée, soutenue et facilitée.

C'est dans une telle dynamique que les milieux éducatifs deviendront des espaces où les apprenants pourront évoluer, développer leurs compétences, puis découvrir, exprimer et atteindre leur plein potentiel.

2- L'utilisation optimale des outils numériques au service de l'enseignement et de l'apprentissage

Les outils numériques doivent être disponibles, mais ils doivent surtout être au service de l'enseignement et de l'apprentissage. En plus de permettre de mieux communiquer, ils sont de puissants outils de création, de collaboration et de résolution de problèmes qui favorisent entre autres le développement de la curiosité et de l'esprit critique chez les apprenants.

Ces bénéfices seront renforcés par la disponibilité de ressources éducatives numériques de qualité, permettant de réaliser, voire de faciliter, les apprentissages

prévus dans les programmes. L'utilisation optimale des outils numériques suppose ainsi, en parallèle, d'accentuer le développement des compétences du 21^e siècle et d'améliorer les apprentissages des apprenants.

Bien que la pédagogie doive être le point central des usages du numérique en éducation et en enseignement supérieur, son intégration ne peut se réaliser sans un rehaussement des infrastructures et un investissement dans les équipements informatiques des établissements d'enseignement.

3- La réduction de la fracture numérique

L'accès à l'équipement et au savoir-faire lié aux technologies numériques est devenu une importante source d'inégalité. À la première fracture numérique, celle de l'accès aux technologies numériques, succède celle de la maîtrise des compétences numériques. Cette fracture numérique 2.0 est observée entre les générations, les régions et les milieux socio-économiques différents.

Le Ministère a toujours soutenu les établissements d'enseignement afin d'intégrer les technologies. Toutefois, les usages et les expertises diffèrent grandement entre les établissements et même au sein des organisations. Pour l'avenir, le Ministère doit non seulement mieux les soutenir pour faire face aux défis engendrés par le numérique, mais il doit aussi agir à titre de catalyseur pour favoriser la cohésion de ses acteurs et partenaires et assurer l'équité au sein du système éducatif.

Démarche

Pour être en mesure de bien cibler les besoins du milieu en matière de numérique, le Ministère a réalisé une consultation à l'automne 2016 auprès des différents milieux de l'éducation et de l'enseignement supérieur, et auprès de ses partenaires. Cette consultation a permis de réfléchir collectivement aux différents aspects du numérique dans les domaines de l'éducation et de l'enseignement supérieur, de prendre connaissance des initiatives locales, d'en faire ressortir les différents enjeux et de définir les meilleures orientations possibles pour le Québec.

De plus, le Plan d'action prend en considération les résultats des consultations en ligne menées par le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) et ceux des six Rendez-vous numériques qu'il a tenus à l'hiver 2016-17 dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie numérique du Québec. Ces activités ont permis aux citoyens et aux organisations de faire part de leurs préoccupations et de leurs intérêts au regard des enjeux soulevés par le numérique, en plus de pouvoir émettre des propositions. Les défis relatifs à l'éducation et à l'enseignement supérieur ont évidemment retenu l'attention d'une grande partie des personnes et des organisations qui ont pris part à ces consultations.

Vue d'ensemble du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur

Le Plan d'action se veut un cadre cohérent qui soutiendra le système éducatif dans l'intégration des technologies et les usages du numérique dans une perspective d'innovation continue. Le numérique a des implications sur l'ensemble des activités du système éducatif et fait naître de nouveaux besoins tout comme de nouvelles opportunités.

Vision

Son intégration soulève cependant des questions complexes qui demandent non seulement des réponses, mais une vision à long terme. Tant les actions que les ambitions du Ministère en matière de numérique prennent appui sur une vision globale :

Une intégration efficace et une exploitation optimale du numérique au service de la réussite de toutes les personnes, qui leur permettent de développer et de maintenir leurs compétences tout au long de leur vie.

Principes directeurs

Pour assurer une mise en œuvre optimale du Plan d'action, le Ministère préconise quatre principes de gouvernance :

- 1- **Collaboration** : Les différentes mesures du Plan d'action seront mises en œuvre en étroite collaboration avec les acteurs et les partenaires du système éducatif. Le travail collaboratif entre les personnes, les établissements et les ministères sera une clé du succès. Une véritable approche écosystémique est nécessaire pour mener à bien ce projet commun.
- 2- **Flexibilité** : Le Plan d'action, à l'image du numérique, se veut flexible et évolutif avec une faculté d'adaptation aux différentes réalités actuelles et aux mutations à venir. Plusieurs mesures comportent un volet exploratoire qui permettra d'orienter les étapes subséquentes. Cette approche est privilégiée pour assurer son succès.
- 3- **Mutualisation** : Le Plan d'action prône la mutualisation des idées et des solutions au bénéfice du système éducatif, de ses clientèles et de l'ensemble de la population. Le partage des expérimentations, des apprentissages et des innovations permettra de réduire les coûts, de reproduire des succès, de mieux gérer les risques et de gagner en cohérence.
- 4- **Équité** : Le Plan d'action vise la démocratisation de l'usage du numérique en contexte d'enseignement et d'apprentissage et reconnaît la diversité des personnes et des besoins. Toutes les clientèles du système éducatif doivent pouvoir bénéficier des mesures mises de l'avant.

Trois grandes orientations, huit axes d'intervention, neuf objectifs et trente-trois mesures

Les trente-trois mesures du Plan ont été pensées de façon à donner nouvelle impulsion au virage numérique du système éducatif et à contribuer activement au développement des compétences numériques des citoyens du Québec.

Ces mesures sont proposées pour atteindre neuf objectifs qui répondent à huit axes d'intervention guidés par trois grandes orientations, tous centrés sur les besoins du milieu.

Orientation 1
Soutenir le développement des compétences numériques des jeunes et des adultes
1 ^{er} axe d'intervention : Le développement de l'offre de formation
Objectif 1.1 Définir les compétences numériques et les intégrer efficacement dans l'offre de formation
Mesures
1. Établir un cadre de référence des compétences numériques, transversal à tous les ordres d'enseignement
2. Accroître l'usage pédagogique de la programmation informatique
3. Soutenir les initiatives d'actions concertées inter-établissements par la constitution de pôles d'innovation dans des domaines de formation liés au numérique

2 ^e axe d'intervention : Les compétences et la culture numériques
Objectif 1.2 Soutenir le développement des compétences numériques du personnel enseignant, professionnel et de soutien
Mesures <ol style="list-style-type: none">4. Produire un nouveau référentiel de compétences de la profession enseignante pour favoriser l'intégration des technologies numériques dans les pratiques pédagogiques des futurs enseignants5. Favoriser la formation continue du personnel enseignant, professionnel et de soutien en matière de pédagogie numérique6. Maximiser les services actuels du RÉCIT et soutenir le leadership « péda-numérique » dans les établissements d'enseignement7. Maximiser le rôle des conseillers pédagogiques dédiés à l'intégration du numérique dans les réseaux d'enseignement supérieur
Objectif 1.3 Soutenir les personnes et les organisations dans la transition vers une culture numérique
Mesures <ol style="list-style-type: none">8. Valoriser les pratiques pédagogiques innovantes et le potentiel du numérique en contexte éducatif9. Amener les apprenants à saisir les possibilités, les enjeux et les impacts du numérique, incluant ceux de protection de la vie privée10. Soutenir les établissements pour le développement de l'offre de formation continue et de perfectionnement des personnes en matière de compétences numériques

Orientation 2
Exploiter le numérique comme vecteur de valeur ajoutée dans les pratiques d'enseignement et d'apprentissage
3 ^e axe d'intervention : Les pratiques innovantes
Objectif 2.1 Innover dans les pratiques d'enseignement et d'apprentissage en misant sur le numérique
Mesures <ol style="list-style-type: none">11. Soutenir l'acquisition et le développement de ressources éducatives numériques12. Encourager des projets d'innovation liés aux technologies numériques13. Développer des outils d'évaluation ministérielle en format numérique14. Assurer la libération de données ouvertes et favoriser leur utilisation
4 ^e axe d'intervention : Les ressources et les services
Objectif 2.2 Mutualiser les ressources et les services pour en optimiser l'accessibilité et favoriser le partage
Mesures <ol style="list-style-type: none">15. Développer une plateforme nationale de ressources éducatives numériques16. Soutenir la poursuite du déploiement d'École en réseau17. Déployer le prêt de livres numériques en bibliothèque scolaire et encourager leur transition vers des carrefours d'apprentissage18. Implanter une plateforme partagée de services pour les bibliothèques universitaires

5^e axe d'intervention La formation à distance
Objectif 2.3 Favoriser le déploiement de l'offre de formation à distance en fonction des besoins des différents ordres d'enseignement
Mesures 19. Favoriser le déploiement de la formation à distance à l'enseignement primaire et secondaire 20. Développer les cours en ligne ouverts massivement pour répondre à des besoins de formation à grande échelle 21. Regrouper l'ensemble de l'offre de formation à distance en enseignement supérieur – eCampus Québec 22. Favoriser le partage d'expertise en formation à distance

Orientation 3
Créer un environnement propice au déploiement du numérique dans l'ensemble du système éducatif
6^e axe d'intervention Le parcours éducatif
Objectif 3.1 Veiller au déploiement de solutions dédiées au parcours éducatif tant du point de vue administratif que pédagogique
Mesures 23. Mettre en place le dossier unifié de l'élève qui le suivra tout au long de son parcours éducatif 24. Soutenir et encadrer le développement des progiciels de gestion intégrés dans les réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur 25. Accroître la communication et la collaboration entre les intervenants scolaires, les élèves et les milieux familiaux en exploitant le potentiel du numérique
7^e axe d'intervention Un encadrement adapté et flexible
Objectif 3.2 Renforcer la gouvernance en matière de numérique et miser sur le partenariat en tant que levier stratégique
Mesures 26. Instaurer une gouvernance propice au déploiement du numérique 27. Renforcer la concertation avec les partenaires des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur 28. Stimuler la collaboration avec les entreprises québécoises pour le développement des technologies éducatives
8^e axe d'intervention L'accessibilité
Objectif 3.3 Garantir un accès au numérique équitable et sécuritaire au sein des établissements d'enseignement
Mesures 29. Soutenir l'acquisition d'équipements numériques à des fins pédagogiques dans les établissements 30. Accroître l'utilisation des ressources et logiciels en support à l'apprentissage pour tous les apprenants, incluant les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage 31. Offrir du soutien aux usagers des établissements pour les appareils numériques dédiés à la pédagogie 32. Contribuer, pour le système éducatif, au plan d'action gouvernemental en infrastructures numériques 33. Renforcer la sécurité de l'information dans les réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur

2- Lois existantes

La mise en œuvre de nombreuses mesures proposées dans le Plan d'action numérique passe par la disponibilité des équipements. Le soutien financier pour l'acquisition des équipements numériques sera accordé aux établissements dans l'optique de permettre une plus grande liberté dans le choix du matériel, et ce, afin de permettre de répondre aux besoins particuliers de chaque milieu en termes d'intégration pédagogique du numérique. De plus, ces équipements sont nécessaires pour utiliser les ressources éducatives numériques qui font désormais partie intégrante du matériel didactique.

Pour le réseau scolaire, la liberté de choix du matériel didactique est édictée par la Loi sur l'instruction publique (LIP). Il est possible que la LIP doive être révisée afin de permettre un déploiement optimal du numérique au sein du système éducatif québécois.

3- Solutions possibles

Première solution

Approuver le Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur.

Deuxième solution

Ne pas approuver le Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur.

4- Avantages et inconvénients de chacune des solutions possibles

Première solution

Avantages

Tout comme la Stratégie numérique du Québec, le Plan d'action numérique s'inscrit dans une des priorités gouvernementales au cœur du plan économique du Québec, soit la transition du Québec vers une économie du 21^e siècle propulsée notamment par le numérique. Il s'agit d'une occasion de croissance pour le développement socioéconomique du Québec. Elle mobilise l'ensemble du gouvernement.

Le Plan d'action numérique s'aligne également sur les orientations de la Politique de la réussite éducative du Québec.

Il répondra plus spécifiquement aux orientations suivantes :

- Orientation 2.2. : Mieux intégrer les compétences du 21^e siècle et les possibilités du numérique;
- Orientation 6.1 : Assurer l'accès à des ressources éducatives et pédagogiques de qualité et à des infrastructures technologiques en permettant une utilisation optimale du numérique.

Il contribuera aussi à l'amélioration des pratiques éducatives et pédagogiques qui représente un des enjeux de la Politique et pour lequel la formation initiale et continue du personnel scolaire est considérée comme une priorité.

Le Plan d'action reflète les priorités exprimées par les acteurs du milieu de l'éducation et les citoyens lors des consultations. Il définit les priorités et les orientations et il assurera une cohérence d'ensemble des actions entreprises au Ministère et dans les réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Le Plan d'action guide les efforts de chacun d'eux en matière de numérique dans un esprit de concertation et de mutualisation au bénéfice de tous.

Les apprenants sont au cœur des orientations du Plan d'action, car c'est de leur réussite dont il est question : le numérique doit être un outil et une ressource à leur service. L'adoption de pratiques pédagogiques innovantes, souvent propulsées par les

technologies numériques et branchées sur les réalités du 21^e siècle, vise l'autonomie des apprenants et le développement de leur plein potentiel.

Les bénéficiaires sont nombreux pour le personnel enseignant qui se voit mieux outillé et soutenu afin de mettre le numérique au service de la pédagogie. Formation, partage d'expertise, valorisation des bonnes pratiques, ressources éducatives numériques seront accessibles plus facilement et la communication sera plus efficace dans les réseaux, lorsque les mesures auront été déployées.

Les parents et les familles en bénéficieront aussi. Il leur sera plus facile d'aider leurs enfants et elles auront accès à des canaux de communication variés pour les suivre, les encourager et collaborer avec l'école.

Ce Plan d'action est réclamé et attendu par l'écosystème de l'éducation qui souhaite des orientations et une gouvernance provenant du Ministère. Celui-ci doit assumer son rôle de chef d'orchestre pour accentuer le virage numérique de l'éducation au Québec.

L'amélioration des pratiques éducatives ne se limite pas aux murs de l'école et c'est ainsi que les partenaires des réseaux et la communauté sont aussi considérés. En regroupant les expertises et en favorisant des actions concertées, axées sur les besoins réels, le Plan d'action s'impose comme un puissant levier de collaboration en vue de mieux préparer le futur qui est déjà à nos portes.

De plus, le lancement du Plan d'action appuiera le momentum créé par la Stratégie numérique pour la mobilisation des réseaux et du milieu de l'éducation, pilier de la transformation numérique de la société.

Inconvénients

Certains enjeux particuliers de l'éducation et à l'enseignement supérieur, particulièrement les infrastructures de télécommunications, ne sont pas abordés de façon détaillée dans le Plan d'action numérique. Certains observateurs pourraient souligner qu'il ne répond pas aux attentes en regard de cet enjeu. Toutefois, cet enjeu ne se limite pas au système éducatif et sera abordé dans des travaux interministériels qui mèneront à un plan d'action gouvernemental en infrastructures numériques. Par ailleurs, des actions de communication préalables au lancement du Plan devraient avoir lieu pour préciser les intentions du Ministère sur certains sujets.

La mise en œuvre du Plan d'action numérique demandera de grands efforts au sein du réseau scolaire et des établissements d'enseignement supérieur, notamment sur la gestion du changement qu'imposeront des mesures comme la modernisation des épreuves ministérielles et le regroupement de l'offre de formation à distance (eCampus).

La nécessité de la libération des enseignants dans un contexte de croissance des budgets pour la formation continue risque d'accroître la problématique du manque de suppléants dans certaines régions.

L'implantation accrue du matériel numérique dans le réseau accentuera fortement les besoins en soutien technique.

Deuxième solution

Avantage

Aucun.

Inconvénients

L'absence du Plan d'action en éducation et en enseignement supérieur laisserait les citoyens et les acteurs du milieu en attente d'engagements du Ministère et du gouvernement, d'autant plus qu'ils ont participé à plusieurs consultations sur le sujet.

L'accroissement des usages du numérique dans le quotidien des citoyens apporte des attentes de plus en plus grandes de la part des apprenants face au système d'éducation. Le développement de leurs compétences numériques est fondamental afin qu'ils puissent tirer pleinement avantage de tout le potentiel qu'apportent les changements technologiques au sein de la société.

Ne pas se doter d'un Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur serait certainement mal perçu. Il empêcherait de mettre de l'avant les atouts du Québec qui regorge d'expertise en la matière qui doit être mise en valeur et soutenue.

Sans Plan d'action numérique, l'écosystème et les réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur continueront à réaliser des initiatives isolées sans les avantages de la concertation, du partage de connaissances et de mutualisation. Le Plan d'action numérique permettra de se doter d'une vision claire et concertée pour donner une cohérence aux actions entreprises.

Ne pas se doter d'un tel plan remettrait en question l'engagement du gouvernement d'intensifier la transformation numérique au sein du système éducatif québécois, tel qu'indiqué à l'objectif 2.1 de la Stratégie numérique du Québec.

5- Analyse comparative

Au cours des deux dernières décennies, à une vitesse sans précédent et partout dans le monde, le numérique a complètement bouleversé nos façons d'interagir, de communiquer, de s'informer, d'apprendre, de travailler, de créer, de se divertir et de consommer.

Afin de répondre aux enjeux et aux défis soulevés par la transformation numérique, la majorité des administrations de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et des États fédérés ont élaboré et mis en place des stratégies, plans et agendas dans le domaine du numérique.

Les systèmes éducatifs nationaux jouent un rôle de premier plan dans l'appropriation et la maîtrise du numérique par les sociétés qui doivent en tirer tous les bénéfices pour leur développement. Ils doivent aujourd'hui non seulement s'adapter à l'ère du numérique, mais surtout en tirer le plein potentiel pour les apprenants comme pour l'ensemble des citoyens.

C'est par l'éducation en tout premier lieu que le Québec pourra se développer comme une société numérique inclusive, équitable et innovante ainsi que devenir un leader mondial dans le domaine du numérique.

Les priorités d'intervention qui ressortent sont les infrastructures numériques, les connaissances et les compétences numériques, la transformation numérique des entreprises, le développement et l'internationalisation du secteur des TIC, l'innovation, la sécurité numérique et la protection des données.

Tous les systèmes éducatifs sont bien entendu touchés par ces transformations. La plupart des jeunes nés au 21^e siècle ont appris à utiliser des appareils numériques avant même d'apprendre à lire et à écrire. Ils ont donc développé des intérêts et des aptitudes propres à leur époque. Pour répondre à cette réalité, de nouvelles formes d'enseignement et d'apprentissage apparaissent et amènent des changements fondamentaux dans les systèmes éducatifs.

6- Activité réglementaire

La solution proposée ne comporte aucun effet sur l'activité réglementaire.

7- Implications financières

Dans le Plan économique de mars 2018, des crédits totalisant 963 M\$ sur cinq ans ont été annoncés pour la mise en œuvre du Plan d'action numérique en éducation et enseignement supérieur. Ces crédits sont constitués de 355 M\$ en fonctionnement et de 608 M\$ en investissement.

Par ailleurs, dans le Plan économique de mars 2017, des crédits en investissement totalisant 200 M\$ avaient été annoncés pour la mise en œuvre de la Stratégie numérique en éducation. Bien qu'une partie de ces crédits aient été transférés aux réseaux en 2017-2018, ceux-ci sont intégrés à la planification budgétaire du Plan d'action numérique.

Finalement, un montant de 22,8 M\$ a été provisionné pour des projets en investissement du Ministère (PQI-RI du Ministère) qui sont annoncés dans le Plan d'action numérique.

Au total, les crédits associés au Plan d'action numérique s'élèvent à 1 186 M\$.

À l'échelle mondiale, il est reconnu qu'un des facteurs clés pour la réussite de la transition numérique est la disponibilité de budgets conséquents. Cette planification donne les moyens au Québec d'accélérer significativement la transition numérique au sein du système éducatif qui doit assurer le développement des compétences et l'acquisition des savoirs indispensables à la formation des élèves et étudiants d'aujourd'hui, qui sont les citoyens de demain.

8- Relations intergouvernementales

Le Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur n'a aucune incidence sur les relations intergouvernementales.

9- Implications territoriales, soit sur les régions, sur la Capitale-Nationale et sur la Métropole

Le Plan d'action appelle les acteurs des différentes sphères sociales et économiques à s'engager dans la transformation numérique de l'écosystème de l'éducation. Plusieurs mesures auront des impacts sur la vitalité des régions. Entre autres, les offres de formation seront plus accessibles partout sur le territoire, rendant l'accès à l'éducation plus inclusive et démocratique.

Le numérique accélère la transformation de plusieurs emplois existants au profit d'emplois plus spécialisés et mieux rémunérés pour les travailleurs. Le système d'éducation doit s'adapter à cette nouvelle réalité. L'attrait de notre capital humain en matière d'innovation et de recherche et développement favorisera l'essor du Québec sur tout son territoire, en particulier dans la Capitale-Nationale et la Métropole.

Toutefois, aucune attente formelle ni contrepartie n'est prévue à l'endroit des entités municipales, des régions, de la Capitale-Nationale ou de la Métropole.

10- Implications sur les jeunes

Les élèves d'aujourd'hui sont nés dans un univers où le numérique est omniprésent. Ces outils ont toujours fait partie de leur quotidien et ils occupent une place toujours de plus en plus importante dans nos vies. Il importe donc d'accompagner les jeunes dans l'utilisation des technologies afin qu'ils deviennent des citoyens engagés, responsables, créatifs et aptes à jouer pleinement leur rôle à l'ère du numérique.

L'intégration du numérique en contexte éducatif porte en elle l'espoir d'une jeunesse proactive dans son apprentissage, ouverte au monde qui l'entoure et prête à jouer un rôle important dans la société numérique. Les technologies numériques peuvent enrichir notre rapport au monde de l'éducation en permettant de nouvelles manières de communiquer, de collaborer et d'innover et en favorisant, du même coup, la réussite éducative de nos jeunes.

L'accessibilité à l'éducation et aux connaissances numériques est primordiale pour ce groupe, qui consomme de plus en plus de biens et de services en ligne, mais qui en dépendra également pour leur carrière.

Il s'agit également de consolider les bases de notre avenir collectif et de soutenir les apprenants pour qu'ils développent les compétences qui leur sont nécessaires aujourd'hui pour s'inscrire comme citoyens actifs dans le monde de demain, en regard des nombreuses avenues et opportunités d'emplois qui se présenteront à eux et que nous pouvons à peine imaginer aujourd'hui. Bien qu'il soit difficile de prédire les transformations induites par les prochaines évolutions du numérique, notre système éducatif doit être suffisamment agile pour que l'ensemble de la société puisse en tirer profit.

Le Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur est un levier au service de l'innovation pédagogique et sociale et contribuera à réduire la fracture numérique, à préparer les élèves, les étudiantes et les étudiants québécois et les citoyens de demain à vivre, à se réaliser et à atteindre leur plein potentiel à l'ère du numérique et à consolider la place du Québec sur la scène mondiale.

Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport,



SÉBASTIEN FROULX

La ministre responsable de l'Enseignement supérieur,



HÉLÈNE DAVID

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Pour tous les programmes du ministère, donner le détail des crédits existant en 2018-2019 qui n'ont pas été reconduits en 2019-2020, en incluant les programmes qui ont été abolis.

RÉPONSE

La réponse à cette question est publiée dans le Budget de dépenses 2019-2020, Volume 3 publié par le Conseil du trésor, à la page 9 que voici :

ÉDUCATION ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

(-) Retrait du programme « Promotion et développement de la Capitale-Nationale » au bénéfice du portefeuille « Sécurité publique ».

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Liste des compressions budgétaires supplémentaires demandées au réseau universitaire pour l'année 2018-2019, par université.

RÉPONSE

Aucun effort supplémentaire n'est demandé aux universités pour l'année universitaire 2018-2019.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Liste des formations, conférences, ateliers ou journées d'activités auxquels ont participé les employés du ministère pour 2018-2019. Indiquer le lieu, le coût, le nombre de participants et le nom de la personne ou de l'entreprise qui a offert l'activité.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question N° 2 des questions particulières de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Liste des consultations menées par le Ministère et ses organismes auprès des communautés autochtones en 2018-2019 et indiquer :

- a. l'objet des consultations ;
- b. le moyen utilisé ;
- c. les dates des rencontres ;
- d. les communautés et les personnes consultées ;
- e. les résultats des consultations ;
- f. les montants afférents.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 7. des questions particulières de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Ventilation du budget total (revenus et dépenses) de chaque collège en 2018-2019, incluant la subvention versée à chacun par le ministère.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question no 237 des questions particulières de l'Opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Nombre total d'enseignants au niveau collégial pour les années, 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019. Pour ces mêmes années, fournir le nombre d'embauches et de départs à la retraite

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 249 des questions particulières de l'Opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Ventilation des sommes accordées par les CCTT en 2018-2019, de même que les nouvelles mesures envisagées en vue de l'ouverture de nouveaux CCTT ainsi que l'échéancier de réalisation.

RÉPONSE

La réponse au sujet de la ventilation des sommes accordées aux CCTT est fournie à la question n° 247 des questions particulières de l'Opposition officielle.

La réponse au sujet de l'échéancier de réalisation pour l'ouverture de nouveaux CCTT est fournie à la question n° 325 des questions particulières de l'Opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Cumul et détail de l'entretien différé accumulé des collèges publics et privés du Québec.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question no 326 des questions particulières de l'Opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Ventilation détaillée, par université, des subventions de fonctionnement versées aux établissements pour 2018-2019. Fournir les estimations pour 2019-2020.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question 262 des questions particulières de l'Opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Évolution des soldes (déficits) accumulés de chaque établissement universitaire pour les cinq dernières années disponibles

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question 263 des questions particulières de l'Opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Évolution des soldes (déficits) accumulés de chaque établissement collégial pour les cinq dernières années disponibles.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question 235 des questions particulières de l'Opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Liste des cégeps qui ont obtenu l'autorisation de faire un déficit pour 2018-2019, incluant le montant autorisé pour chaque cégep.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question 236 des questions particulières de l'Opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Bilan des sommes investies pour l'année 2018-2019, ventilées par investissement dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2017-2027.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 273 des questions particulières de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Pour l'année 2018-2019, montant dépensé visant l'intégration des immigrants et pris en compte par l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question N° 327 des questions particulières de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Tableau comparatif de l'effectif scolaire des établissements d'enseignement collégial selon la langue maternelle (français, anglais ou autre) et la langue d'enseignement (français ou anglais) au cours des cinq dernières années.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 238 des questions particulières de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Ventilation des sommes accordées dans le cadre de la Mesure de soutien à la réussite.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question 239 des questions particulières de l'Opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Aux trimestres d'automne de 2008 à 2018, taux d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC, AEC) chez les nouveaux inscrits au collégial, à l'enseignement ordinaire dans un programme menant au DEC.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 240 des questions particulières de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Bilan de la réussite des cohortes admises au cégep depuis l'automne 2003 avec six unités manquantes à leur DES. Nombre d'étudiants admis avec six unités manquantes, le taux d'échec et le taux d'abandon depuis l'automne 2009.

RÉPONSE

Depuis l'automne 2008, des étudiants peuvent être admis au collégial alors qu'il leur manque 6 unités ou moins pour obtenir le diplôme d'études secondaires (DES). Ces étudiants sont admis « sous condition » et doivent s'engager à accumuler les unités manquantes durant leur premier trimestre d'études collégiales.

Le tableau présenté en annexe consigne des données sur les cohortes de nouveaux inscrits au collégial, aux trimestres d'automne de 2012 à 2017, dans les programmes de DEC, à l'enseignement ordinaire, dans l'ensemble du réseau collégial. Les statistiques présentées sont :

- le nombre de nouveaux inscrits au collégial selon les conditions d'admission au programme;
- le taux global de réussite des cours suivis au premier trimestre d'études collégiales;
- le taux de réinscription au troisième trimestre d'études collégiales;
- le taux d'obtention d'une sanction d'études collégiales (DEC ou AEC) au terme de la durée prévue du programme de DEC initial;
- le taux d'obtention d'une sanction d'études collégiales (DEC ou AEC) deux ans après la durée prévue du programme de DEC initial.

Indicateurs de cheminement scolaire des nouveaux inscrits au collégial, à l'enseignement ordinaire,
dans les programmes de DEC, aux trimestres d'automne 2012 à 2017,
selon les conditions d'admission au programme, ensemble du réseau collégial

Première inscription au collégial	Conditions d'admission au programme	Nouveaux inscrits au collégial	Taux global de réussite des cours suivis au 1 ^{er} trimestre ²	Taux de réinscription au 3 ^e trimestre ³	Taux d'obtention sanction des études collégiales (DEC, AEC) ⁴	
					Durée prévue ⁵	2 ans après
Automne		N	%	%	%	%
2012	Conditions satisfaites	53 051	85,1	86,5	36,8	67,0
2012	Élève admis sous condition ¹	1 546	56,2	52,4	5,5	24,1
2012	DEP-DEC	19	62,0	52,6	31,6	52,6
2012	Équivalence	2 422	82,6	71,2	26,0	47,9
2012	Conditions jugées suffisantes	28	83,5	85,7	35,7	57,1
2012	Total	57 066	84,4	84,9	35,5	65,0
2013	Conditions satisfaites	52 253	85,6	86,7	36,1	
2013	Élève admis sous condition ¹	1 569	56,9	54,7	5,1	
2013	DEP-DEC	14	60,5	71,4	7,1	
2013	Équivalence	2 590	84,8	68,7	27,3	
2013	Conditions jugées suffisantes	18	79,8	83,3	22,2	
2013	Total	56 444	84,9	85,0	34,8	
2014	Conditions satisfaites	51 928	85,2	86,4	35,2	
2014	Élève admis sous condition ¹	1 499	55,5	53,5	3,6	
2014	DEP-DEC	10	73,3	90,0	20,0	
2014	Équivalence	2 719	83,8	71,7	31,4	
2014	Conditions jugées suffisantes	21	85,6	76,2	28,6	
2014	Total	56 177	84,6	84,8	34,2	
2015	Conditions satisfaites	50 578	85,1	86,4		
2015	Élève admis sous condition ¹	1 467	55,6	51,8		
2015	DEP-DEC	13	62,5	61,5		
2015	Équivalence	2 688	84,3	71,8		
2015	Conditions jugées suffisantes	12	87,5	75,0		
2015	Total	54 758	84,5	84,7		
2016	Conditions satisfaites	50 146	84,9	85,8		
2016	Élève admis sous condition ¹	1 269	53,8	50,0		
2016	DEP-DEC	16	68,1	68,8		
2016	Équivalence	2 693	84,9	71,8		
2016	Conditions jugées suffisantes	23	85,8	78,3		
2016	Total	54 147	84,4	84,3		
2017	Conditions satisfaites	50 287	84,3			
2017	Élève admis sous condition ¹	1 422	53,6			
2017	DEP-DEC	25	37,4			
2017	Équivalence	2 867	85,0			
2017	Conditions jugées suffisantes	12	54,8			
2017	Total	54 613	83,7			

1. Les étudiants admis sous condition ont six unités manquantes ou moins pour l'obtention du diplôme d'études secondaires.
 2. Le taux global de réussite des cours suivis au 1^{er} trimestre correspond au pourcentage de cours réussis (note scolaire > 59 p. 100) par rapport à l'ensemble des cours suivis (réussis et échoués), incluant les cours d'éducation physique.
 3. L'indicateur de persévérance au 3^e trimestre fait état du pourcentage d'étudiants d'une cohorte qui sont inscrits au 3^e trimestre d'études collégiales, soit au trimestre d'automne de l'année subséquente à celle de leur première inscription au collégial.
 4. Toutes les sanctions des études collégiales sont considérées, soit les diplômes d'études collégiales (DEC) obtenus ou non dans le programme initial et les attestations d'études collégiales (AEC).
 5. La durée prévue des études est de 2 ans pour les programmes de DEC en formation préuniversitaire et de 3 ans pour ceux en formation technique. Pour les cheminements en accueil ou en transition, une période de 3 ans après le début des études collégiales est retenue. Les données sur les sanctions des études collégiales obtenues au cours de la dernière année scolaire pour la cohorte 2014 peuvent être incomplètes.
- Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Direction générale des statistiques, des études et de la géomatique, Direction des indicateurs et des statistiques, CSE Indicateurs Cheminement collégial, version 2018 (Réf. : Reu_Admis_SousCondition_Base_V2018.xlsx)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe de l'opposition

QUESTION

Ventilation des sommes accordées pour les clientèles émergentes pour 2018-2019 ainsi que l'effectif pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) en nombre et en proportion dans les collèges. Inclure les sommes accordées, en moyenne, par élève.

RÉPONSE

Sommes prévues pour les étudiants en situation de handicap dans les collèges

Année	Sommes accordées		Total
	Collégial public	Collégial privé subventionné	
2018-2019	27 248 200 \$	1 428 300 \$	28 676 500 \$

Effectif en situation de handicap à la session d'automne

Année	Nombre		Total	% du réseau collégial
	Collégial public	Collégial privé subventionné		
2018-2019	19 151	1 710	20 861	Les données 2018-2019 ne sont pas disponibles.

Sommes prévues pour les étudiants en situation de handicap (moyenne par étudiant)

Année	Montant moyen par étudiant	
	Collégial public	Collégial privé subventionné
2018-2019	1 423 \$	835 \$

- Les sommes allouées pour le soutien aux étudiants en situation de handicap visent à soutenir l'organisation et l'offre de services dans les collèges.
- Elles permettent aux établissements d'organiser les différents services répondant aux besoins de l'ensemble des étudiants en situation de handicap et d'offrir à ces étudiants les différents accommodements pouvant soutenir leur persévérance et leur réussite scolaires par exemple les services de prise de notes, l'accompagnement éducatif tel que l'apprentissage de logiciels adaptés à la situation et aux limitations de l'étudiant, le temps supplémentaire aux examens.
- Différentes variables sont prises en compte pour répartir ces sommes, notamment l'effectif total et l'effectif étudiant en situation de handicap.
- Aussi, les sommes allouées ne visent pas seulement à offrir des services directs répondant aux besoins des étudiants en situation de handicap qui sont admissibles aux fins de financement. Elles permettent également aux établissements de considérer l'ensemble des besoins des étudiants, du personnel et de l'établissement.
- Chaque collège a donc la responsabilité de répartir ces ressources en fonction des besoins identifiés, selon le mode d'organisation des services qui lui est propre et adapté à son contexte. Les sommes permettant aux collèges d'offrir des services spécialisés à ces étudiants, soit les services d'interprétariat en langage visuel, l'adaptation de documents en médias substitués et les services spécialisés d'accompagnement sont couverts par des sommes centralisées et prévues pour ses services dans les sommes accordées aux collèges.

Aux sommes prévues pour le soutien à ces étudiants s'ajoutent les sommes additionnelles allouées en 2018-2019 pour le soutien aux étudiants ayant des besoins particuliers, incluant les étudiants en situation de handicap :

- 11,07 M\$ pour soutenir la réussite scolaire des étudiants ayant des besoins particuliers et des étudiants en situation de handicap dans le réseau collégial, réparties de la façon suivante :
 - 10,42 M\$ dans le réseau collégial public;
 - 0,65 M\$ dans le réseau collégial privé subventionné.
- 3,43 M\$ pour accroître la réussite scolaire des étudiants ayant des besoins particuliers dans le réseau collégial, réparties de la façon suivante :
 - 3,06 M\$ dans le réseau collégial public;
 - 0,37 M\$ dans le réseau collégial privé subventionné.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Nombre de postes (équivalent à temps complet) de psychologues pour les années 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019. Ventilation par réseau (cégeps et universités)

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 250 des questions particulières de l'Opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Nombre de postes (équivalent à temps complet) de psychoéducateurs pour les années 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019. Ventilation par réseau (cégeps et universités).

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 251 des questions particulières de l'Opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Nombre de postes (équivalent à temps complet) d'orthophonistes pour les années 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019. Ventilation par réseau (cégeps et universités).

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 252 des questions particulières de l'Opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Mesures appliquées pour augmenter la réussite en français au collégial pour 2018-2019 et les sommes prévues à cet effet en 2019-2020.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 254 des questions particulières de l'Opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers requis par le troisième groupe d'opposition

QUESTION

Liste des institutions privées de niveau collégial (nouvelles et existantes) qui ont obtenu un permis ou un agrément pour l'année 2019-2020 avec, pour chacune, le montant de la subvention accordée et la clientèle visée. Liste des demandes de permis ou d'agrément en attente reçues en 2018-2019.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 243 des questions particulières de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Liste des collèges et des cégeps ayant fait une demande de modification de leur devis scolaire, en précisant celles qui ont été refusées et celles qui ont été acceptées, ainsi que les sommes allouées par le ministère à cet effet au cours des cinq dernières années.

REPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question no 244 des questions particulières de l'Opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Dans le cadre du Programme d'infrastructure du savoir, liste des universités et des cégeps ayant reçu des sommes en 2018-2019 ainsi que le montant de la subvention pour chaque établissement, incluant le nom du projet.

RÉPONSE

Aucune somme n'a été versée aux établissements en 2018-2019 en lien avec ce programme. Les projets du PIDS (Programme d'infrastructure du savoir) se sont terminés en 2011.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Évolution des collaborations entre les universités et les entreprises depuis 2000.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 329 des questions particulières de l'Opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Évolution et ventilation, par université et cégep, du nombre d'étudiants étrangers, selon leur pays d'origine, depuis 2009-2010.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question 328 de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Évolution et ventilation, par université et cégep, du nombre d'étudiants étrangers français inscrits dans chacune des universités et cégeps du Québec en 2016-2017, en 2017-2018 et en 2018-2019.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 255 des questions particulières de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Liste des programmes autofinancés, par université. Nombre de demandes, par année, en précisant celles qui ont été refusées et celles qui ont été acceptées pour 2018-2019.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 330 des questions particulières de l'Opposition officielle.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020**

Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Liste des programmes offerts en partie ou en totalité en anglais conjointement ou non par une université francophone pour 2018-2019 et pour 2019-2020.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 331 des questions particulières de l'Opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Ventilation des sommes accordées pour les programmes PART et PAREA.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 286 des questions particulières de l'Opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Pour chaque faculté de médecine, préciser :

- a) le nombre d'étudiants admis, par année depuis 2000;
- b) le nombre d'étudiants étrangers admis, par année, depuis 2000;
- c) la provenance des étudiants étrangers admis, par année, depuis 2000;
- d) le nombre d'étudiants ayant terminé leur doctorat, par année et par faculté de médecine, depuis 2000;
- e) le nombre d'étudiants étrangers ayant terminé leur doctorat, par année et par faculté de médecine, depuis 2000;
- f) le nombre d'étudiants payant des droits de scolarité d'étudiants étrangers (étudiants canadiens) ainsi que le montant des droits de scolarité pour chaque année depuis 2000 et pour chaque faculté;
- g) parmi tous les étudiants admis en faculté de médecine, le nombre payant des droits de scolarité d'étudiants étrangers (étudiants non canadiens).

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 289 des questions particulières de l'Opposition officielle et aux annexes 1 à 6.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Depuis 2000, indiquer la provenance des étudiants en médecine, fournir une ventilation par faculté.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 290 des questions particulières de l'Opposition officielle, voir annexe 1.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Pour chaque faculté de médecine, depuis 2000, indiquer :

- a) le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence en médecine de famille;
- b) le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence dans une spécialité;
- c) le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence au Québec;
- d) le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence hors Québec.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 291 des questions particulières de l'Opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Pour chaque faculté de médecine, indiquer :

- a) le nombre de médecins ayant terminé leur résidence et qui restent au Québec afin de pratiquer la médecine, et ce, par année depuis 1997;
- b) le nombre de médecins ayant terminé leur résidence en médecine de famille et qui restent au Québec afin de pratiquer la médecine, et ce, par année depuis 1997;
- c) le nombre de médecins ayant terminé leur résidence dans une spécialité et qui restent au Québec afin de pratiquer la médecine, et ce, par année depuis 1997;
- d) le nombre d'étudiants qui viennent compléter un *fellow* dans les facultés de médecine québécoises par faculté, et ce, par année depuis 2000;
- e) le nombre de médecins formés à l'étranger ayant fait une demande pour refaire leur résidence au Québec afin d'y pratiquer, et ce, par année depuis 2000;
- f) Le nombre de demandes de médecins formés à l'étranger acceptées, et ce, par année depuis 2000;
- g) Le nombre de postes de résidents vacants/non comblés, et ce, par année depuis 2000.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 292 des questions particulières de l'Opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Le montant investi pour la formation d'un étudiant québécois en médecine.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question 293 des questions particulières de l'Opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Le montant investi pour la formation d'un étudiant étranger en médecine.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question no 294 des questions particulières de l'Opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Le montant investi pour la formation des IPS en 2018-2019 ainsi que les prévisions pour 2019-2020.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question 295 des questions particulières de l'Opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Le montant investi en bourses pour les IPS en 2018-2019 ainsi que les prévisions pour 2019-2020.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 296 des questions particulières de l'Opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Ventilation des montants pour la formation des infirmières praticiennes spécialisées depuis 2008-2009. Fournir les prévisions pour 2019-2020.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question no 297 des questions particulières de l'Opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Nombre d'infirmières praticiennes spécialisées qui gradueront en 2019-2020.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 298 des questions particulières de l'Opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Nombre d'infirmières praticiennes spécialisées qui ont entamé le programme depuis 2013-2014. Fournir les prévisions pour 2019-2020.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 299 des questions particulières de l'Opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

État de situation quant à la réalisation de la promesse du Parti libéral en 2014 de former 2000 IPS en 10 ans.

RÉPONSE

Le 26 mars 2017, la ministre responsable de l'Enseignement supérieur et le ministre de la Santé et des Services sociaux ont annoncé un plan visant la formation de 2 000 infirmières praticiennes spécialisées et des infirmiers praticiens spécialisés (IPS) dans les universités, d'ici 2024-2025.

Depuis la mise sur pied des programmes de formation des IPS, le suivi des admissions s'effectue annuellement. En 2012, seulement trois établissements universitaires offraient le programme de formation IPS comparativement à neuf en 2018. Ceci a eu un impact à la hausse sur le nombre d'admissions. Avant 2014, même si les cibles d'admission n'étaient pas clairement identifiées, la moyenne des admissions se situait entre 60 et 75 par année, toutes spécialités confondues (entre 5 et 10 pour les spécialités et entre 60 et 70 pour les soins de première ligne).

Après 2014, des cibles d'admission ont été déterminées. Elles sont suivies annuellement. En 2015-2016, une hausse du nombre d'admissions (93) était constatée. En 2016-2017, les universités ont réussi à inscrire au-delà de 100 étudiantes, ce qui était la cible prévue selon le scénario proposé par les deux ministères. En 2017-2018, le nombre d'inscriptions était de 234.

En 2018-2019, le nombre d'inscriptions a atteint 225, dépassant ainsi la cible de 205 inscriptions. Ce résultat est encourageant et traduit les efforts des différents partenaires pour atteindre les objectifs. Des efforts constants sont nécessaires pour continuer d'atteindre les objectifs des prochaines années. Les universités devront atteindre 270 inscriptions par année à partir de 2020. Les universités se sont pour leur part engagées à atteindre les cibles d'admissions demandées.

Scénario d'augmentation progressive des inscriptions

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Cible	100	100	155	205	255	270	270	270	270	270
Réel	93	103	234	225						

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

État de situation concernant les difficultés rencontrées par les médecins étrangers pour faire reconnaître leurs diplômes et compléter leur résidence au Québec.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 300 des questions particulières de l'Opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Nombre et dates des rencontres tenues depuis le 1^{er} mars 2017 entre le ou la ministre et les facultés de médecine concernant les médecins étrangers. Inclure, le cas échéant, les ordres du jour, la liste des participants, les procès-verbaux et les sommes engagées pour chacune des rencontres.

RÉPONSE

Aucune rencontre.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition.

QUESTION

Bilan du suivi du rapport du Chantier sur une loi-cadre des universités rendu public en septembre 2013. Faire état des travaux en cours.

RÉPONSE

Les travaux de ce chantier se sont déroulés du mois d'avril au mois de septembre 2013. Les coprésidents, M^{me} Lise Bissonnette et M. John R. Porter, ont alors déposé leur rapport final au ministre. Ce rapport contient des recommandations à propos de la mission et des valeurs universitaires, de l'importance de l'aspect public du réseau, de la gouvernance universitaire, de la reddition de comptes et de la mise à jour de certaines lois présidant à l'encadrement du système universitaire québécois.

À la suite de son dépôt, le Ministère a procédé à l'analyse du rapport en vue d'en approfondir certaines dimensions. Un mandat de recherche a été confié à l'Observatoire de l'administration publique de l'École nationale d'administration publique en vue de produire une étude comparative sur le fonctionnement et la gouvernance d'autres systèmes universitaires (Ontario, Colombie-Britannique, provinces maritimes, Massachusetts, Wisconsin).

Le rapport sur une loi-cadre des universités a été évoqué par certains partenaires ayant participé aux consultations de l'automne 2016 concernant la création d'un Conseil des universités du Québec, d'un Conseil des collèges du Québec, d'une Commission mixte de l'enseignement supérieur et de la modification du Règlement sur le régime des études collégiales.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Bilan du suivi du rapport du Chantier sur un Conseil national des universités. Faire état des travaux en cours.

RÉPONSE

Le rapport du Chantier sur la création d'un Conseil national des universités (CNU), présidé par M. Claude Corbo, a été remis aux autorités ministérielles et rendu public le 27 juin 2013. Le rapport mettait en évidence les éléments suivants :

- la persistance d'enjeux majeurs concernant l'institution universitaire, son rapport à la société, son développement ainsi que la qualité de ses activités, son efficacité et son efficience;
- la nécessité qu'un organisme traite des questions et des enjeux confrontant l'institution universitaire;
- les demandes répétées des partenaires de l'enseignement supérieur pour la création d'un tel organisme.

M. Claude Corbo a été mandaté en juillet 2016 pour procéder à des consultations auprès des partenaires du réseau universitaire sur les conditions et l'environnement nécessaires à l'implantation d'un Conseil des universités du Québec et d'une Commission mixte de l'enseignement supérieur.

Les consultations ont eu lieu du 31 octobre au 11 novembre 2016 à Montréal et à Québec. Au cours de ces consultations, 22 personnes et groupes ont été rencontrés et 31 mémoires ont été transmis.

Le rapport a été rendu public le 23 mars 2017.

Les principales recommandations de M. Claude Corbo étaient les suivantes :

- créer un Conseil des universités du Québec (CUQ) indépendant du gouvernement et des universités;
- confier à ce Conseil le mandat de contribuer à l'orientation et au développement des universités;
- créer au sein du Conseil, une instance chargée de l'évaluation de la formation universitaire;
- créer une table de concertation de l'enseignement supérieur, qui aurait comme mandat de favoriser une meilleure concertation entre l'enseignement collégial et l'enseignement universitaire

La mise en œuvre de ces recommandations pouvait entraîner un dédoublement de structures et un chevauchement des mandats et des fonctions exercés par diverses instances.

Pour 2018-2019, il a été décidé de renforcer le rôle du Conseil supérieur de l'éducation (CSÉ) relativement à l'enseignement collégial et à l'enseignement universitaire. À cet effet, le CSÉ a bénéficié d'un rehaussement de 540 000 \$ en rémunération et de 400 000 \$ en fonctionnement et de 11 250 heures rémunérées.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition officielle

QUESTION

Faire état des travaux en cours pour donner suite au rapport sur le financement des universités.

RÉPONSE

À l'issue du Sommet sur l'enseignement supérieur, un mandat a été confié à Hélène P. Tremblay et Pierre Roy à l'effet de proposer une nouvelle politique de financement des universités.

Le rapport final du Chantier sur la politique de financement des universités a été rendu public le 12 décembre 2014.

Afin de lancer les travaux de mise en œuvre, le Ministère a rencontré, en janvier 2015, tous les chefs d'établissements.

Le Ministère et les chefs d'établissements ont convenu de créer le Comité conjoint Ministère-Universités dont le mandat était de piloter les travaux d'élaboration de la politique et d'offrir un forum d'échanges pour les partenaires.

Ce Comité était appuyé par six comités composés d'experts du Ministère et des universités.

Ces six comités avaient le mandat de proposer :

- Une simplification de la table CLARDER;
- Une nouvelle grille de financement de la fonction enseignement (grille de pondération);
- Les ajustements nécessaires pour les universités dont les coûts ne sont pas pris en compte dans les calculs menant à une nouvelle grille (incluant les universités situées en région);
- Une nouvelle tarification à l'égard des étudiants non-résidents du Québec soumis au paiement des montants forfaitaires;
- Une révision des subventions spécifiques;
- Une reddition de comptes simplifiée et améliorée.

Les travaux de l'ensemble des comités avec les représentants des universités sont terminés.

La Politique de financement des universités a été adoptée en mai 2019.

Comité sur la table de classification et de regroupement des domaines d'enseignement et de recherche (CLARDER)

Ce Comité avait pour mandat de revoir la table CLARDER afin d'optimiser son utilisation dans la classification des activités et des programmes aux fins de financement (réduction des entrées de la table et création d'un lexique).

Suite à des travaux avec les universités, une nouvelle table de classification simplifiée a été créée (table CAFF) pour remplacer la table CLARDER.

Un lexique accompagne cette table.

Comité sur la grille de pondération de l'effectif étudiant

La mise à jour de la grille de pondération était rendue nécessaire afin d'accroître l'équité dans la répartition du financement en reflétant davantage la réalité financière des établissements et des méthodes d'enseignement d'aujourd'hui.

Le mandat de ce comité était de proposer une nouvelle grille de pondération sur la base des coûts moyens observés récents en s'assurant de la comparabilité des dépenses utilisées à partir du système d'information financière des universités (SIFU).

La nouvelle grille a été établie à partir des données des années 2012-2013 à 2014-2015. À partir de 2018-2019, les activités et les programmes sont financés selon cette nouvelle grille.

Comité pour les ajustements pour les établissements de plus petite taille

Le mandat de ce comité était de proposer une révision des ajustements pour les établissements dont les coûts d'enseignement ne sont pas pris en compte dans les travaux menant à une nouvelle grille de pondération.

Le Ministère a identifié trois facteurs influençant à la hausse les coûts d'enseignement observés dans les établissements de plus petite taille.

Des méthodologies ont été élaborées pour chacun des facteurs afin de compenser ces établissements pour leurs coûts moyens plus élevés.

Comité pour la tarification des étudiants non québécois

Ce comité avait pour mandat de proposer une révision de la tarification des étudiants non québécois soumis au paiement des montants forfaitaires.

À la suite des consultations auprès des universités, il a été convenu de maintenir les mécanismes actuels de forfaitaires pour ceux soumis au forfaitaire canadien.

Pour les étudiants soumis au forfaitaire international, ceux du 1^{er} cycle et du 2^e cycle, exception faite de ceux inscrits à des maîtrises plus orientées vers la recherche, les droits de scolarité seront déréglés à partir de l'automne 2019.

Comité sur les subventions spécifiques

Les universités et le Ministère se sont entendus en avril 2018 sur les enveloppes récurrentes à maintenir et celles à abolir ou à réallouer. En tout, 17 enveloppes spécifiques ont été maintenues et 13 enveloppes ont été abolies ou réallouées. Voir la section 5.2 de la Politique québécoise de financement des universités.

Comité sur la reddition de comptes

Ce comité avait pour mandat de proposer une révision des processus de reddition de comptes en visant une amélioration de leur efficacité dans un souci d'allègement des charges administratives et de bonification de leur portée stratégique.

Les travaux ont été suspendus en 2017 étant donné que la nouvelle politique de financement était susceptible de modifier la reddition de comptes avec l'introduction, par exemple, de mandats stratégiques. Par ailleurs, depuis le début de 2019, des travaux ont été amorcés avec les universités afin d'améliorer les systèmes de données étudiantes et financières. De plus, le Ministère est en discussion avec le BCI afin d'obtenir accès à des données sur le personnel universitaire et sur les admissions. Un des objectifs sera de permettre au Ministère de bonifier ses analyses directement à partir des banques transmises par les universités. Des travaux sur la reddition de comptes pourraient reprendre à la lumière des développements en lien avec ces systèmes.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Ventilation pour 2018-2019 et les projections pour 2019-2020, par université, des revenus supplémentaires obtenus conséquemment à la hausse des droits de scolarité pour les étudiants français.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question 333 des questions particulières de l'Opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Copie des documents, avis, notes, analyses et résumés des rencontres ou des échanges tenus avec les représentants des institutions universitaires concernant la hausse des droits de scolarité pour les étudiants français.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question 334 des questions particulières de l'Opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Évolution de l'augmentation des coûts de système depuis les 10 dernières années, pour l'ensemble des réseaux universitaire et collégial.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question N° 16 des questions particulières de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Copie des documents, avis, notes, analyses, rapports, études et résumés des rencontres ou des échanges tenus concernant l'évolution des coûts de système dans le réseau universitaire et collégial.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question N° 246 des questions particulières de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Liste des mécanismes de contrôle mis en place par le ministère afin de déceler les situations non conformes suite à la publication du rapport du vérificateur général en février 2015 qui relevait que l'UQAM avait violé la loi 100 sur le retour à l'équilibre budgétaire en versant illégalement des « sommes forfaitaires ».

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 335 des questions particulières de l'Opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Liste des organismes rencontrés pour la préparation du plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur, en incluant, le cas échéant, les ordres du jour, la liste des participants, les procès-verbaux et les sommes engagées pour chacune des rencontres.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 336 des questions particulières de l'Opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Concernant le plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Accroître la formation et le financement de projets d'optimisation » pour 2018-2019. Inclure la liste précise des organismes, des programmes, des institutions d'enseignement ou des ministères qui ont bénéficié des sommes allouées. Inclure aussi les sommes prévues pour 2019-2020.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question no 337 des questions particulières de l'Opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Concernant le Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Soutenir l'insertion professionnelle et l'adéquation formation-emploi » pour 2018-2019. Inclure la liste précise des organismes, des programmes, des institutions d'enseignement ou des ministères qui ont bénéficié des sommes allouées. Inclure aussi les sommes prévues pour 2019-2020.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question 338 des questions particulières de l'Opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe de l'opposition

QUESTION

Concernant le plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Favoriser la mobilité des étudiants québécois » pour 2018-2019. Inclure la liste précise des organismes, des programmes, des institutions d'enseignement ou des ministères qui ont bénéficié des sommes allouées. Inclure aussi les sommes prévues pour 2019-2020.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 339 des questions particulières de l'Opposition officielle.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020**

Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Concernant le plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Appuyer davantage les centres collégiaux de transfert de technologie » pour 2018-2019. Inclure la liste précise des organismes, des programmes, des institutions d'enseignements ou des ministères qui ont bénéficié des sommes allouées. Inclure aussi les sommes prévues pour 2019-2020.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 340 des questions particulières de l'Opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Concernant le plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Soutenir l'atteinte de l'excellence en enseignement supérieur dans les collèges et les universités » pour 2018-2019. Inclure la liste précise des organismes, des programmes, des institutions d'enseignement ou des ministères qui ont bénéficié des sommes allouées. Inclure aussi les sommes prévues pour 2019-2020.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question no 196 des questions particulières de l'Opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Lors d'une entrevue éditoriale au quotidien *Le Devoir* le 24 août 2017, la ministre responsable de l'Enseignement supérieur a indiqué qu'elle comptait présenter, au cours de l'automne 2017, un projet de loi pour encadrer les salaires et les avantages sociaux des cadres supérieurs d'université. Indiquer l'état d'avancement du projet, et inclure tout document, note ou rapport sur le sujet.

RÉPONSE

En mars 2016, la ministre responsable de l'Enseignement supérieur de l'époque a mandaté le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour mettre en place un processus qui permettrait à celui-ci d'être informé des conditions relatives à la rémunération du personnel de direction des universités et de modifier le cadre normatif en vue, notamment, d'élargir la portée des règles budgétaires pertinentes.

À cet effet, le Ministère a procédé à l'inventaire des conditions de rémunération applicables au personnel de direction supérieure des universités et proposé un nouveau cadre normatif aux fins de prévenir des problèmes d'interprétation des encadrements applicables et d'éviter des excès incompatibles avec une gestion responsable des fonds publics.

Les travaux effectués ont permis d'identifier des éléments problématiques ainsi que des pistes de solution axées sur des règles claires et des paramètres de rémunération connus d'avance, auxquels les universités doivent se conformer.

Le nouveau cadre normatif, en vigueur depuis le 1^{er} mai 2018, prévu à la règle 5.11 des Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec, prévoit des conditions d'encadrement applicables à la rémunération des membres du personnel de direction supérieure des universités, des responsabilités pour les conseils d'administration à l'égard d'un cadre de rémunération ainsi que des responsabilités pour les universités encadrant la reddition de comptes et la transparence.

Ce cadre assujetti également le versement d'une partie de la subvention de fonctionnement de chaque université au respect des conditions prévues à l'article 5.11 des Règles budgétaires et permet, en cas de non-respect de ces conditions, la récupération de certains montants.

Le Ministère a le souci que les hauts dirigeants universitaires bénéficient de conditions de rémunération équitables, mais compatibles avec une bonne utilisation des fonds publics qui sont confiés aux universités par le gouvernement.

Ainsi, le Ministère n'a pas retenu le scénario prévoyant la révision de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Le 23 mars 2017, la ministre responsable de l'Enseignement supérieur indiquait à l'Assemblée nationale qu'elle souhaitait « dans les prochaines semaines [...] revoir la formule de financement » dans les cégeps du Québec. Indiquer l'état d'avancement du projet, inclure tout document, note ou rapport sur le sujet, et indiquer le nombre de rencontres ayant eu lieu et les personnes présentes.

RÉPONSE

- En septembre 2017, la ministre responsable de l'Enseignement supérieur a créé un comité d'experts chargé de lui proposer une actualisation du modèle d'allocation. Le comité était formé de Mme Hélène P. Tremblay et de MM. Louis Lefebvre et Alain Brochier. Il était secondé par une équipe d'experts du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.
- L'objectif de la consultation était d'inviter le réseau collégial et ses partenaires à faire connaître leurs idées sur la révision du modèle, ce qui a permis au comité d'experts de proposer un modèle de financement des cégeps répondant mieux aux besoins du réseau et de ses partenaires, tout en respectant les principes d'autonomie, d'équité, de transparence, de stabilité et de simplicité.
- Conformément au mandat qui a été donné aux experts, le comité d'experts a déposé leur rapport d'étape pour publication en novembre 2018.
- Le rapport final du comité d'experts a été rendu public le 22 janvier 2019.
- Les documents se trouvent à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.qc.ca/references/tx-solrtyperecherchepublicationtx-solrpublicationnouveaute/resultats-de-la-recherche/detail/article/revision-du-modele-dallocation-des-ressources-aux-cegeps/>

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Indiquer l'état d'avancement de la réforme des Tests de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFEE) pour les futurs enseignants. Inclure tout document, note ou rapport sur le sujet, et indiquer le nombre de rencontres ayant eu lieu et les personnes présentes.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 342 des questions particulières de l'Opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Le 23 mars 2017, M.Claude Corbo a présenté son rapport sur la création du Conseil des universités du Québec, à la suite des consultations qu'il a menées auprès des nombreux partenaires du milieu universitaire québécois. La même journée, la ministre responsable de l'Enseignement supérieur indiquait qu'elle souhaitait « passer rapidement à l'action à la lumière des recommandations formulées et de ce qui fait consensus, comme [elle s'y était] engagée ». Indiquer l'état d'avancement du projet, et inclure tout document, note ou rapport sur le sujet.

RÉPONSE

Les principales recommandations de M. Claude Corbo étaient les suivantes :

- . créer un Conseil des universités du Québec (CUQ) indépendant du gouvernement et des universités;
- . confier à ce Conseil le mandat de contribuer à l'orientation et au développement des universités;
- . créer au sein du Conseil, une instance chargée de l'évaluation de la formation universitaire;
- . créer une table de concertation de l'enseignement supérieur, qui aurait comme mandat de favoriser une meilleure concertation entre l'enseignement collégial et l'enseignement universitaire.

La mise en œuvre de ces recommandations pouvait entraîner un dédoublement de structures et un chevauchement des mandats et des fonctions exercés par diverses instances.

Pour 2018-2019, il a été décidé de renforcer le rôle du Conseil supérieur de l'éducation (CSÉ) relativement à l'enseignement collégial et à l'enseignement universitaire. À cet effet, le CSÉ a bénéficié d'un rehaussement de 540 000 \$ en rémunération et de 400 000 \$ en fonctionnement et de 11 250 heures rémunérées.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Le 23 mars 2017, Rachel Aubé, Guy Demers et Louis Lefebvre ont présenté leur rapport sur la création du Conseil des collèges, à la suite des consultations qu'ils ont menées auprès des nombreux partenaires du milieu collégial du Québec. La même journée, la ministre responsable de l'Enseignement supérieur indiquait qu'elle souhaitait « passer rapidement à l'action à la lumière des recommandations formulées et de ce qui fait consensus, comme [elle s'y était] engagée ». Indiquer l'avancement du projet, et inclure tout document, note ou rapport sur le sujet.

RÉPONSE

Les principales recommandations des experts étaient les suivantes :

- . créer un Conseil des collèges du Québec (CCQ) indépendant du gouvernement et des établissements d'enseignement collégial;
- . confier à ce Conseil le mandat de contribuer à l'orientation et au développement du système d'enseignement collégial;
- . créer, au sein du Conseil, une instance chargée de l'évaluation de la formation collégiale;
- . créer une table de concertation de l'enseignement supérieur, qui aurait comme mandat de favoriser une meilleure concertation entre l'enseignement collégial et l'enseignement universitaire.

La mise en œuvre de ces recommandations pouvait entraîner un dédoublement de structures et un chevauchement des mandats et des fonctions exercés par diverses instances.

Pour 2018-2019, il a été décidé de renforcer le rôle du Conseil supérieur de l'éducation (CSÉ) relativement à l'enseignement collégial et à l'enseignement universitaire. À cet effet, le CSÉ a bénéficié d'un rehaussement de 540 000 \$ en rémunération et de 400 000 \$ en fonctionnement et de 11 250 heures rémunérées.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Copie des décisions prises par la ministre en vertu de la règle budgétaire « Encadrement de la rémunération globale et conditions de travail des membres du personnel de direction supérieure » et ce, par année depuis le 23 avril 2014. Nombre de demandes acceptées et nombre de demandes refusées.

RÉPONSE

Pour l'année universitaire 2018-2019, aucune demande n'a été acceptée ni refusée.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe de l'opposition

QUESTION

Indiquer les sommes dépensées dans le cadre de la prévention et la lutte à la radicalisation en 2018-2019, en particulier depuis le dévoilement du plan de lutte à la radicalisation en juin 2015, au sein du réseau d'enseignement postsecondaire depuis 2014-2015. Ventiler les sommes par établissement d'enseignement.

RÉPONSE

Sommes dépensées dans le cadre de la prévention et la lutte à la radicalisation

Établissement	2018-2019	Objectif
Université de Sherbrooke	14 000 \$	Recherche sur les espaces destinés aux prières dans les établissements d'enseignement supérieur
Université de Sherbrooke (Chaire de l'Unesco en prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violents)	18 015 \$	Recherche : L'état des lieux sur la radicalisation dans les établissements d'enseignement universitaires
Cégep de Rimouski	2 000 \$	Volet 4 (prévention de la radicalisation et de la xénophobie) du programme Soutien à l'intégration des communautés culturelles et à l'éducation interculturelle au collégial
Institut maritime	2 500 \$	
Cégep de Jonquière	4 500 \$	
Cégep Édouard Montpetit	2 500 \$	
Champlain Regional College	1 000 \$	
Cégep de Lévis-Lauzon	1 000 \$	
Cégep du Vieux-Montréal	1 000 \$	
Cégep de Victoriaville	5 000 \$	
Cégep Saint-Laurent	600 \$	
Cégep André-Laurendeau	500 \$	
CEC de Montmagny	1 000 \$	
Cégep de Rosemont	2 000 \$	
Cégep de Bois-de-Boulogne	750 \$	
Cégep de Saint-Hyacinthe	2 000 \$	
Cégep de Sainte-Foy	6 000 \$	
Cégep de Rosemont	11 500 \$	Actes du colloque: Colloque sur les violences basées sur l'honneur. Prévenir et agir efficacement.
Cégep de Rosemont (13 cégeps au total et la Table en intervention interculturelle au collégial)	120 000 \$	Projet pilote : Interculturel en action au collégial Volet 1 : formation interculturelle - formation auprès des intervenants interculturels des 13 cégeps de Montréal (4 formations); - 26 conférences interculturelles dans les 13 cégeps de Montréal; - création d'une liste des besoins en interculturel dans les 13 cégeps; - création d'une liste de formateurs en interculturel; - développement de 4 formations spécifiques pour le collégial en interculturel. Volet 2 : équipe d'étudiants - formation de 5 équipes d'étudiants en interculturel; - dégagement d'un animateur interculturel (1 journée semaine) - formations adaptées pour les étudiants; - réalisation d'ateliers autour de thèmes interculturels; - réalisation d'une activité finale; - formation auprès de d'autres jeunes (de leur cégep, du secondaire et primaire de leur quartier) - évènement final rassemblant les 5 équipes.
Cégep de Montmorency	9 500 \$	4 ^e édition du Forum jeunesse interordre : <i>Penser la démocratie autrement.</i>

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Liste des demandes déposées par les établissements d'enseignement supérieur dans le cadre du Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires. Inclure les projets acceptés et les sommes dépensées en 2018-2019 et celles prévues pour 2019-2020.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question no 343 des questions particulières de l'Opposition officielle.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe de l'opposition**

QUESTION

Fournir la liste des sommes engagées et des actions réalisées depuis les événements survenus aux résidences de l'Université Laval en septembre 2016. Fournir également la ventilation détaillée de l'utilisation des 23 millions de dollars annoncés par la ministre responsable de l'Enseignement supérieur en août 2017 pour contrer les violences sexuelles au cégep et à l'université.

RÉPONSE

Depuis les événements survenus aux résidences de l'Université Laval en septembre 2016, le Ministère a réalisé et financé plusieurs actions et projets visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur.

Actions réalisées	Sommes engagées en 2018-2019
Dévoilement de la Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur 2017-2022, dévoilée le 21 août 2017.	Financement de 23 M\$ sur 5 ans visant à soutenir la mise sur pied, dans chaque établissement, d'un service de type « guichet unique » pour accueillir les victimes de violence à caractère sexuel, les accompagner et les référer à des personnes-ressources. Lors de la mise à jour économique de l'automne 2017, la somme a été portée à 25 M\$ sur 5 ans.
Adoption de la Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur, sanctionnée et adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 8 décembre 2017.	Aucune incidence financière.
Réalisation d'un projet pilote entre l'UQAM et le CALACS Trêve pour elles dans le domaine de la prévention, de la sensibilisation, du soutien et de l'accompagnement aux victimes d'actes de violence à caractère sexuel.	Financement du Ministère de 120 000 \$ à l'UQAM sur 2 ans
Création par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Comité-conseil chargé d'étudier les questions découlant du suivi ou du traitement d'un dévoilement ou d'une plainte administrative dans le cadre de la Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur 2017-2022. Ce comité vise à déterminer les orientations que le Ministère transmettra aux établissements d'enseignement relativement aux obligations contenues à la Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur. Il réunit des représentants de plusieurs organismes et ministères : <ul style="list-style-type: none"> - Ministère de la Justice; - Directeur des poursuites criminelles et pénales; - Ministère de la Sécurité publique; - Secrétariat à la condition féminine; - Réseau universitaire; - Réseau collégial public; - Réseau collégial privé; - Communauté de recherche; - RQCALACS. 	Les activités du Comité-conseil ont engendré des dépenses d'environ 500 \$ (frais de déplacement des représentants du Ministère pour une rencontre tenue à Montréal et frais de repas pour les membres du Comité lors de la troisième rencontre, qui s'est échelonnée sur une journée complète).

Actions réalisées	Sommes engagées en 2018-2019
Financement octroyé à l'UQAM pour la mise sur pied de la Chaire de recherche sur les violences sexistes et sexuelles en milieu d'enseignement supérieur.	Financement du Ministère de 500 000 \$ sur 5 ans (20218-2019 à 2022-2023)
Financement octroyé à l'UQAM pour l'organisation du Symposium canadien sur la violence sexuelle dans les milieux d'enseignement supérieur, qui s'est déroulé les 30 et 31 mai 2018. L'événement a réuni 264 participants en provenance de six provinces canadiennes.	Financement du Ministère de 25 000\$
Production du rapport-synthèse sur les données de l'Enquête sexualité, sécurité et interactions en milieu universitaire (ESSIMU) concernant l'échantillon de l'UQAM dans un objectif de prévention et de compréhension du phénomène de la violence sexuelle en milieu universitaire. Le financement accordé a également permis la réalisation du Rapport sur les activités préventives en matière de violences sexuelles dans les milieux d'enseignement collégiaux et universitaires.	Financement du Ministère de 30 000 \$
Élaboration d'un guide sur l'aménagement sécuritaire des lieux destiné aux établissements d'enseignement supérieur par M ^{me} Sophie Paquin, urbaniste et professeure à l'UQAM, dans le cadre de la Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur 2017-2022.	Financement du Ministère de 23 900 \$ (projet en cours)
Organisation d'une journée nationale de transfert de connaissance et de concertation par l'organisme Sans oui, c'est non !, qui se tiendra à l'automne 2019 à Montréal et aurait comme objectifs de : <ul style="list-style-type: none"> - consolider et renforcer les connaissances quant aux obligations des établissements visés par la Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur en offrant des activités de formations utiles aux établissements; - valider et d'échanger à propos de moyens concrets et efficaces à mettre en œuvre; - recueillir les besoins de formation et d'accompagnement persistants des établissements d'enseignement supérieur. 	Financement du Ministère de 100 000 \$ à l'organisme Sans oui, c'est non! sur 2 ans

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Pour les 5 prochaines années, ventiler par université les sommes qui seront versées par le gouvernement du Québec pour des projets d'infrastructures prévus au plan budgétaire 2019-2020 et au Plan québécois des infrastructures 2018-2028.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 274 des questions particulières de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Pour les 5 prochaines années, ventiler par cégep les sommes qui seront versées par le gouvernement du Québec pour des projets d'infrastructures prévus au plan budgétaire 2019-2020 et au Plan québécois des infrastructures 2018-2028.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 275 des questions particulières de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Tableau de l'aide financière allouée aux étudiants, en indiquant le temps de traitement, le nombre de bénéficiaires (selon l'ordre d'enseignement), le volume d'aide accordée (prêts, bourses consécutives aux prêts et autres bourses), les moyennes de même que les dépenses engagées pour ce programme (bourses consécutives aux prêts, intérêts et remboursements, autres bourses) à partir de l'année financière 2014-2015. Fournir les estimations pour 2019-2020.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n°301 des questions particulières de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Copie de tous les échanges intervenus entre le ministère et le gouvernement fédéral concernant le Programme canadien de prêts aux étudiants et le Programme canadien de bourses aux étudiants, pour l'année 2018-2019.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n°307 des questions particulières de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Ventilation de l'utilisation des sommes provenant des montants compensatoires pour le Programme canadien de prêts aux étudiants et pour le Programme canadien de bourses aux étudiants, et ce, depuis 2014-2015.

RÉPONSE

Année de prêt	(M\$)	Données de base du calcul	
		Québec - nombre de personnes 18-24 ans	Coût net par tête par province participante (\$)
2017-2018	451,0	687 908	655,59

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du 3^e groupe d'opposition

QUESTION

Nombre de demandes acheminées au comité de dérogation en 2018-2019, en précisant la nature de ces demandes (raisons invoquées), combien ont fait l'objet d'une recommandation positive de la part du comité et combien ont été approuvées par le ministre. Préciser le montant de l'aide accordée.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° ES-308 des questions particulières de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Tableau de l'aide financière allouée aux élèves en formation professionnelle au niveau secondaire pour 2018-2019, en indiquant le nombre de bénéficiaires et le volume d'aide accordée.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n°309 des questions particulières de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Depuis 2009-2010, par année financière, fournir un tableau du nombre d'étudiants, par ordre d'enseignement et par catégorie d'établissement, s'il y a lieu, qui ont réclamé, au cours d'un trimestre, des droits de scolarité excédant le plafond maximal instauré.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n°310 des questions particulières de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Selon l'ordre d'enseignement, faire état des montants des prêts échus et du taux d'intérêt de prise en charge par le gouvernement en 2018-2019.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n°302 des questions particulières de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Nombre d'étudiants qui ont déclaré faillite depuis 2014-2015, par année financière, et qui sont dans l'impossibilité de rembourser leur prêt étudiant, par ordre d'enseignement et catégorie d'établissement.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n°303 des questions particulières de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Tableau du nombre d'étudiants, par ordre d'enseignement, qui ont atteint le niveau d'endettement maximum prévu par la loi depuis 2014-2015, par année financière.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n°304 des questions particulières de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Tableau de la ventilation de l'aide financière reçue, par ordre d'enseignement, pour chacun des étudiants qui a atteint le seuil maximum d'endettement depuis 2009-2010, par année financière.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n°311 des questions particulières de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Ventilation des montants compensatoires reçus du gouvernement fédéral en vertu du droit de retrait du Programme canadien de prêts aux étudiants ou du Programme canadien de bourses aux étudiants, depuis 2014-2015, par année financière.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n°312 des questions particulières de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant de l'Aide financière aux études depuis 2000, ventilé par le type d'aide reçue (prêts, bourses, prêts et bourses).

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n°313 des questions particulières de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Fournir la liste complète et détaillée des aides financières attribuées en 2018-2019 par le ministère et ses organismes, via le Fonds vert, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020. Fournir une ventilation par projet et indiquer pour chacun :

- a. le nom du bénéficiaire de l'aide financière accordée;
- b. la description du projet;
- c. la date de versement de l'aide financière accordée;
- d. le montant de l'aide financière accordée (préciser le volet du programme);
- e. les montants qui composent cette aide financière et leur origine (exemple : XX\$ provenant des crédits affectés au programme par le ministère, YY\$ provenant des crédits du Fonds vert, ZZ\$ provenant des crédits d'un autre fonds spécial);
- f. la réduction attendue des émissions de GES par l'aide financière accordée et/ou autres cobénéfices.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question N° 314 des questions particulières de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition officielle

QUESTION

Tout document, étude, analyse, rapport faisant état des coûts, revenus et/ou impacts découlant de la déréglementation des frais de scolarité pour les étudiants internationaux.

RÉPONSE

L'impact de la déréglementation des frais de scolarité pour les étudiants internationaux est présenté aux pages 36 et 37 de la Politique Québécoise de financement des universités publiée en 2018.

http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/enseignement-superieur/universitaire/Politique-financement-universites.pdf

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

QUESTION

Sommes investies et bilans des campagnes de prévention ou de sensibilisation à la santé mentale pour les étudiants du cégep et de l'université et prévision des dépenses pour 2019-2020.

RÉPONSE

Le Ministère n'a pas réalisé de campagnes de prévention ou de sensibilisation à la santé mentale pour les étudiants du cégep et de l'université au cours de la dernière année.
